



Affaire 28-160426

SPL MARAINA – Présentation du rapport des mandataires pour l'année 2025

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 avril 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 03

Procurations : 01

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL  
2026

L'an deux mille vingt-six le **SEIZE AVRIL** à **DIX-HUIT HEURES ET HUIT MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :**

PAYET Johnny Maire  
FAUSTIN Jean Yves 1<sup>er</sup> adjoint  
IGOUFE Sabine 2<sup>ème</sup> adjointe  
DAMOUR Jean Claude 3<sup>ème</sup> adjoint  
THIBURCE Héliette 4<sup>ème</sup> adjointe  
RIVIERE Alain 5<sup>ème</sup> adjoint  
DALLEAU Gina 6<sup>ème</sup> adjointe  
PAYET Mickael 7<sup>ème</sup> adjoint  
MOGALIA Mélissa 8<sup>ème</sup> adjointe  
ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale  
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal  
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale  
JULIE Willy Conseiller Municipal  
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale  
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal  
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale  
LAURET Blandine Conseillère Municipale  
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal  
PARIEL Myriam Conseillère Municipale  
DIJOUX François Conseiller Municipal  
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale  
MAURER Mhedi Conseiller Municipal  
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale  
AZOR Frédéric Conseiller Municipal  
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

**ABSENT(S) :**

ARZAL Sophie Conseillère Municipale  
JISTA Elian Conseiller Municipal  
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

**PROCURATION(S) :**

FOSSY Bernard Conseiller Municipal à FAUSTIN  
Jean Yves

Publicité faite le 23 avril 2026

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20260416-DCM28-160426-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

## Affaire 28-160426

### SPL MARAÏNA – Présentation du rapport des mandataires pour l'année 2025

Le Maire rappelle que la commune de La Plaine-des-Palmistes est actionnaire de la SPL Maraïna à hauteur de 9 036 actions pour un montant total de 36 144,00 €, soit 0,004 % du capital total (897 779,748 €).

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de chaque collectivité doivent présenter un rapport écrit à l'assemblée délibérante.

Monsieur Victorien JUSTINE était le représentant de la commune de La Plaine-des-Palmistes au sein de cette SPL. Lors du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril dernier (délibération n°15-010426), ce dernier a été renouvelé dans cette fonction.

Le rapport des mandataires pour l'année 2025 est consultable auprès de la direction générale des services.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** de la communication du rapport des mandataires 2025 pour la SPL Maraïna,
- **APPROUVE** ledit rapport,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Johnny PAYET



# RAPPORT DES MANDATAIRES

## 2025

Rapport présenté au Conseil d'Administration du 05 mars 2026

# SOMMAIRE DU RAPPORT

---

<b>IDENTITE DE LA SPL MARAINA.....</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION GENERALE .....</b>	<b>5</b>
<b>MEMBRES ACTIONNAIRES.....</b>	<b>7</b>
<b>EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL .....</b>	<b>8</b>
<b>COMPOSITION DES ORGANES DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>9</b>
<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX .....</b>	<b>13</b>
<b>BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE .....</b>	<b>19</b>
<b>BILAN DE L'ACTIVITE MARCHES PUBLICS .....</b>	<b>31</b>
<b>BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2025.....</b>	<b>34</b>
<b>PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES STRUCTURES .....</b>	<b>49</b>
<b>PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES .....</b>	<b>49</b>
<b>PROCÉDURES DE PRÉVENTION ET DE DÉTECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITÉ.....</b>	<b>50</b>
<b>CONTROLES EN COURS .....</b>	<b>50</b>
<b>PRESENTEISME DES ACTIONNAIRES.....</b>	<b>51</b>

# SOMMAIRE DES ANNEXES

---

Annexe 1 Les Comptes 2025

## IDENTITE DE LA SPL MARAINA

---

# SPL MARAINA

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DECEMBRE 2025

**Siège Social :** 28, rue Jules Thirel – La Distillerie Savanna – 97460 Saint-Paul

**Adresse des bureaux :** 28, rue Jules Thirel – La Distillerie Savanna – 97460 Saint-Paul

**E-Mail :** [contact@spl-maraina.com](mailto:contact@spl-maraina.com)

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Capital Social :** 897 779, 748 €

**Registre du Commerce :** R.C.S St Denis

**SIREN :** 520 664 004

**Code APE :** 7112B

**Création de la Société :** 28 janvier 2010

**Président du C.A. :** M. Fabrice HOARAU

**Directeur Général :** M. Michaël RIVAT

**Nombre moyen de salariés en ETP sur l'année 2025 :** 17

**Banques :** Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI) et  
Banque des Territoires (CDC)

# PRESENTATION GENERALE

---

## 1/ Les textes

La SPL MARAINA est une Société Anonyme, régie par :

- ✓ Les dispositions du Livre II du Code de Commerce,
- ✓ Les dispositions du titre II du Livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions propres à l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à celles de l'article L. 327-1 du Code de l'Urbanisme,
- ✓ Ses statuts.

## 2/ L'objet de la Société

La Société a pour objet, **exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses Actionnaires**, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ✓ La réalisation **d'opérations d'aménagement** au sens de l'article L. 300-1 du Code de l'Urbanisme ;
- ✓ La réalisation **d'opérations de construction** ;
- ✓ La réalisation **d'études se rapportant à des opérations d'aménagement ou de construction** ;
- ✓ **L'exploitation de services industriels et commerciaux et toute autre activité d'intérêt général.**

A cet effet, La SPL MARAINA peut notamment :

- Réaliser ou faire réaliser toutes études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction ;
- Procéder ou faire procéder à toutes acquisitions ou passer toutes conventions en vue d'assurer la maîtrise foncière préalable à la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement, ou de la cession à des tiers à des fins d'aménagement ou de construction dans le cadre de mandat ou de concession d'aménagement pour le compte des collectivités actionnaires ;
- Procéder ou faire procéder à l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tout moyen des terrains, bâtiments, ouvrages, notamment dans le cadre de missions spécifiques de gestion techniques (plan stratégique de patrimoine) et administratives y compris de gestion des baux et d'encaissement des loyers ;
- Réaliser ou faire réaliser, dans le cadre du présent objet, les aménagements, équipements, constructions et toute étude pouvant s'y rapporter, qui lui seraient demandés par ses actionnaires ;
- Promouvoir les opérations confiées par ses actionnaires et entreprendre les actions susceptibles d'en favoriser la réalisation ;
- Assurer les prestations d'études stratégiques et de services liées à l'aménagement du territoire, au sens large, des collectivités actionnaires et

notamment concernant les déplacements, et les équipements publics, l'organisation, la gestion et la valorisation des patrimoines publics, activités d'un centre d'ingénierie administrative, technique, juridique et financière pour ses actionnaires sur la base de contrats de mandat, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de conduite d'opération ;

- Réaliser ou faire réaliser des missions d'animation de services liés à la mise en œuvre des politiques publiques dans les matières visées dans l'objet social (gestion d'équipements publics, gestion et animation de plateformes de services aux usagers type plateforme de covoiturage etc.) ;
- D'une manière générale, accomplir toutes études et toutes opérations financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

# MEMBRES ACTIONNAIRES

La SPL MARAINA compte 28 Actionnaires au 31/12/2025 avec une évolution rappelée ci-dessous :

## **28/01/2010 : 13 Membres fondateurs :**

- ✚ La Région Réunion, Actionnaire majoritaire
- ✚ La commune de Saint-Pierre
- ✚ La commune de Saint-André
- ✚ La commune de Saint-Louis
- ✚ La commune du Port
- ✚ La commune de Saint-Joseph
- ✚ La commune de La Possession
- ✚ La commune de Saint-Leu
- ✚ La commune de Sainte-Suzanne
- ✚ La commune de Petite-Ile
- ✚ La commune de Trois Bassins
- ✚ La commune de l'Entre-Deux
- ✚ La commune de la Plaine des Palmistes

## **30/11/2012 : Entrée de 7 nouveaux membres dans l'actionariat de la SPL Maraina :**

- ✚ La commune de L'Etang-Salé
- ✚ La commune de Bras-Panon
- ✚ La commune de Salazie
- ✚ La commune de Saint-Philippe
- ✚ La commune de Saint-Benoît
- ✚ La Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR)
- ✚ La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

## **Janvier 2018 : Entrée de 3 nouveaux membres dans l'actionariat par la procédure de la cession d'actions de l'actionnaire majoritaire, La Région Réunion :**

- ✚ Le Territoire de la Côte ouest (TCO)
- ✚ La commune de Saint-Paul
- ✚ La Communauté intercommunale de l'Est (CIREST)

## **2019 : Entrée d'un nouveau membre dans l'actionariat par la procédure de la cession d'actions de la commune de Saint Pierre :**

- ✚ La commune de Sainte Rose

## **2021 : Entrée d'un nouveau membre dans l'actionariat par augmentation de capital :**

- ✚ La commune du Tampon

## **2023 : Entrée de 3 nouveaux membres dans l'actionariat par augmentation de capital :**

- ✚ La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud (CIVIS)
- ✚ La commune de Saint-Denis
- ✚ Le Syndicat Mixte de Transport de La Réunion (Ile de La Réunion Mobilité)

## **2024 : Pas de modification de l'actionariat**

## **2025 : Pas de modification de l'actionariat**

## EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

- 2025 : Pas de modification du capital qui s'établit ainsi toujours à 897 779,748 € réparti de la sorte :

ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT CAPITAL	% CAPITAL
REGION REUNION	127 807 027	511 228,108 €	56,944%
CASUD	25 100 000	100 400,000 €	11,183%
CIVIS	25 000 000	100 000,000 €	11,139%
SAINT-PIERRE	12 643 960	50 575,840 €	5,633%
SAINT-DENIS	12 500 000	50 000,000 €	5,569%
SMTR	12 500 000	50 000,000 €	5,569%
SAINTE-SUZANNE	5 043 428	20 173,712 €	2,247%
SAINT-PAUL	2 893 450	11 573,800 €	1,289%
SAINT-ANDRE	103 634	414,536 €	0,046%
CINOR	100 000	400,000 €	0,045%
LE TAMPON	100 000	400,000 €	0,045%
SAINT-LOUIS	98 910	395,640 €	0,044%
LE PORT	76 296	305,184 €	0,034%
SAINT -JOSEPH	67 018	268,072 €	0,030%
SAINT -BENOIT	66 374	265,496 €	0,030%
SAINT-LEU	57 938	231,752 €	0,026%
LA POSSESSION	52 484	209,936 €	0,023%
TCO	50 000	200,000 €	0,022%
CIREST	50 000	200,000 €	0,022%
L'ÉTANG-SALE	26 532	106,128 €	0,012%
PETITE-ILE	22 564	90,256 €	0,010%
BRAS-PANON	22 056	88,224 €	0,010%
SALAZIE	14 130	56,520 €	0,006%
TROIS-BASSINS	13 614	54,456 €	0,006%
ENTRE-DEUX	11 426	45,704 €	0,005%
SAINT-PHILIPPE	10 060	40,240 €	0,004%
PLAINE-DES-PALMISTES	9 036	36,144 €	0,004%
SAINTE-ROSE	5 000	20,000 €	0,002%
<b>TOTAL</b>	<b>224 444 937</b>	<b>897 779,748 €</b>	<b>100,000%</b>

# COMPOSITION DES ORGANES DE GOUVERNANCE

---

## ▪ Le Conseil d'Administration

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration de 17 membres dont les sièges sont répartis en proportion du capital respectivement détenu par chaque collectivité territoriale, soit depuis l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2023 :

- Neuf sièges pour le Conseil Régional
- Un siège pour la commune de Saint-Pierre
- Un siège pour la CIVIS
- Un siège pour la CASUD
- Un siège pour la commune de Saint-Denis
- Un siège pour le Syndicat Mixte des Transports de la Réunion (devenu Île de La Réunion Mobilité)
- Trois sièges pour les représentants de l'Assemblée Spéciale

## **Composition du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 25 septembre 2025 :**

### Pour la REGION REUNION :

- Fabrice HOARAU
- Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE
- Jean-Bernard MARATCHIA
- Céline SITOUBE
- Wilfrid BERTILE
- Normane OMARJEE
- Patrice BOULEVART
- Jean-Pierre CHABRIAT
- Maya CESARI

### Pour la CASUD :

- Axel VIENNE

### Pour la CIVIS:

- Olivier NARIA

### Pour la commune de SAINT-PIERRE :

- Denise HOARAU

### Pour la commune de SAINT-DENIS :

- Ericka BAREIGTS

### Pour ÎLE DE LA REUNION MOBILITÉ (ex-SMTR) :

- Anne-Marie PAPY

### Pour les représentants de l'ASSEMBLEE SPECIALE :

- Jean-Bernard LATCHIMY (Commune de Bras-Panon)
- Gérald JAURES (Commune de Sainte-Suzanne)
- Victorien JUSTINE (Commune de La Plaine des Palmistes)

**Composition du Conseil d'Administration du 26 septembre 2025 au 31 décembre 2025 (modification des représentants de l'Assemblée Spéciale au CA votée lors de l'Assemblée Spéciale du 10 septembre 2025 et approuvée par le CA du 25 septembre 2025):**

Pour la REGION REUNION :

- Fabrice HOARAU
- Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE
- Jean-Bernard MARATCHIA
- Céline SITOUZE
- Wilfrid BERTILE
- Normane OMARJEE
- Patrice BOULEVART
- Jean-Pierre CHABRIAT
- Maya CÉSARI

Pour la CASUD :

- Axel VIENNE

Pour la CIVIS:

- Olivier NARIA

Pour la commune de SAINT-PIERRE :

- Denise HOARAU

Pour la commune de SAINT-DENIS :

- Ericka BAREIGTS

Pour ÎLE DE LA REUNION MOBILITÉ (ex-SMTR) :

- Anne-Marie PAPY

Pour les représentants de l'ASSEMBLEE SPECIALE :

- Jean-Bernard LATCHIMY (Commune de Bras-Panon)
- Gérald JAURES (Commune de Sainte-Suzanne)
- Henri Claude HUET (Commune de Saint-Joseph)

▪ **L'Assemblée Spéciale**

L'Assemblée Spéciale réunit les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite, qui ne leur permet pas de bénéficier d'une représentation directe au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Spéciale comprend un délégué de chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales y participant. Elle vote son règlement, élit son président et désigne également en son sein les représentants qui siègent au Conseil d'Administration (Art. 29 des Statuts de la SPL MARAINA).

Membres de l'Assemblée Spéciale pour l'année 2025 :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS
SAINTE-SUZANNE	Gérald JAURES
SAINT-PAUL	Julius METANIRE
SAINT-ANDRE	Laurent RAMASSAMY
CINOR	Benjamin THOMAS
LE TAMPON	Jean-Pierre THERINCOURT
SAINT-LOUIS	Marie Julie DIJOUX
LE PORT	Jasmine BETON
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-BENOÎT	Michèle MARIAYE
SAINT-LEU	Rahfick BADAT
LA POSSESSION	Maxime FROMENTIN
TCO	Bruno DOMEN
CIREST	Laurent PAPAYA
ETANG-SALE	Stephenson LALLEMAND
PETITE-ÎLE	Nicolas ETHEVE
BRAS-PANON	Jean Bernard LATCHIMY
SALAZIE	Yann MAILLOT
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
SAINT-PHILIPPE	Edwand DAMOUR
PLAINE DES PALMISTES	Victorien JUSTINE
SAINTE-ROSE	Dominique PANAMBALOM

Lors de l'Assemblée Spéciale du 10 septembre 2025 a eu lieu :

- l'élection du président de l'Assemblée Spéciale et à l'unanimité des voix présentes et représentées : Monsieur Jean-Bernard LATCHIMY a été élu Président de l'Assemblée Spéciale pour la période 2025-2026, jusqu'à la tenue de l'instance qui suivra l'Assemblée Générale Ordinaire 2026,
- la désignation des 3 représentants qui siègent au Conseil d'Administration jusqu'à la tenue de l'instance qui suivra l'Assemblée Générale Ordinaire 2026 :
  - o Jean-Bernard LATCHIMY (Commune de Bras-Panon)
  - o Gérald JAURES (Commune de Sainte-Suzanne)
  - o Henri Claude HUET (Commune de Saint-Joseph).

- **L'Assemblée Générale**

Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les collectivités actionnaires de la Société sont représentées aux Assemblées Générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet.

Les représentants des actionnaires pour l'année 2025 :

COLLECTIVITES	REPRESENTANTS
RÉGION RÉUNION	Fabrice HOARAU
CASUD	Axel VIENNE
CIVIS	Olivier NARIA
SAINT-PIERRE	Denise HOARAU
SAINT-DENIS	Ercika BAREIGTS
ILE DE LA RÉUNION MOBILITÉ	Anne-Marie PAPY
SAINTE-SUZANNE	Gérald JAURES
SAINT-PAUL	Julius METANIRE
SAINT-ANDRE	Laurent RAMASSAMY
CINOR	Benjamin THOMAS
LE TAMPON	Jean-Pierre THERINCOURT
SAINT-LOUIS	Jean-Michel FLORENCY
LE PORT	Jasmine BETON
SAINT-JOSEPH	Henri-Claude HUET
SAINT-BENOIT	Michèle MARIAYE
SAINT-LEU	Rahfick BADAT
LA POSSESSION	Maxime FROMENTIN
TCO	Bruno DOMEN
CIREST	Laurent PAPAYA
L'ETANG-SALÉ	Stephenson LALLEMAND
PETITE-ILE	Nicolas ETHEVE
BRAS-PANON	Nina ROGER
SALAZIE	Yann MAILLOT
TROIS-BASSINS	Daniel PAUSE
ENTRE-DEUX	André DUPREY
SAINT-PHILIPPE	Edwand DAMOUR
PLAINE-DES-PALMISTES	Victorien JUSTINE
SAINTE-ROSE	Dominique PANAMBALOM

# FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

---

Au cours de l'année 2025 :

- L'Assemblée Spéciale s'est réunie trois fois ;
- Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie une fois ;
- Le Comité Technique et d'Engagement s'est réuni six fois ;
- Le Comité de Contrôle Analogique s'est réuni treize fois.

Les dates de ces instances sont précisées au chapitre « Présentisme des actionnaires ».

- Liste et rémunération des mandats exercés

Monsieur Fabrice HOARAU, élu régional, est président du Conseil d'Administration depuis le 10 novembre 2021 et Monsieur Michaël RIVAT a été nommé Directeur Général depuis cette même date et a été mandataire social durant toute l'année 2025.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, il est indiqué dans le présent rapport, la liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et élus au sein de la SPL MARAINA.

- ❖ **Le Président du Conseil d'Administration**

Fabrice HOARAU, Conseiller régional :

- Président de la SPL MARAINA
- Membre du Conseil d'Administration de la SEMATRA (SEM)

- ❖ **Le Directeur Général**

Michaël RIVAT : pas d'autre mandat social

- ❖ **Les Conseillers Régionaux représentants de la Région Réunion :**

Jean-Bernard MARATCHIA :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SPL ÉNERGIES REUNION
- Membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration SEM MARCHE DE GROS DE SAINT-PIERRE (SEM)
- Membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration de la SAPHIR (Société)
- Administrateur de la SAFER (Société)
- Membre du Conseil de surveillance de la SEFAR (Société)

Céline SITOUZE :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SPL FORMATION

- Administratrice à la Cité des Métiers (Association)
- Conseillère communautaire (CINOR)

Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLE :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SEM MARCHE DE GROS DE SAINT-PIERRE (SEM)
- Administratrice de la SEMATRA (SEM)
- Administratrice de la SEMITTEL (SEM)
- Conseillère municipale (SAINT-PIERRE)
- Conseillère communautaire (CIVIS)

Wilfrid BERTILE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SEM MARCHE DE GROS DE SAINT-PIERRE (SEM)
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de la SEMIR (SEM)
- Administrateur de la SPL ÉNERGIES RÉUNION
- Administrateur de La Réunion Développement (SEM)
- Conseiller municipal (SAINT-PHILIPPE)

Maya CESARI :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SPL ÉNERGIES REUNION
- Administratrice de La Réunion Développement (SEM)
- Membre du Comité Régional d'Organisation BPI France (SA)

Jean-Pierre CHABRIAT :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SPL FORMATION
- Président du Conseil d'Administration de la SPL ÉNERGIES REUNION
- Administrateur de La Réunion Développement (SEM)
- Président du GIP CYROI (GIP)
- Professeur à l'Université de La Réunion (EPCST)

Patrice BOULEVART :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SPL ÉNERGIES REUNION
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de la SEMIR (SEM)
- Président de l'IDRM (Syndicat mixte)
- Conseiller municipal (SAINT-BENOIT)
- Vice-président CIREST

Normane OMARJEE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Administrateur de la SEMATRA (SEM)
- Administrateur de La Réunion Développement (SEM)
- Membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de REUNION AIR ASSISTANCE (SA)
- Membre du Conseil de surveillance de la Société Aéroportuaire de La Réunion Roland Garros (SA)
- Membre du Conseil de surveillance d'Air Austral (SA)
- Membre du Syndicat mixte Aéroport Pierrefonds (Personnalité publique)

❖ **Le représentant de la CASUD**

Axel VIENNE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Conseiller Communautaire CASUD
- Conseiller Régional
- Adjoint au maire (Mairie de Saint-Joseph)
- Administrateur de la SODEGIS

❖ **Le représentant de la CIVIS**

Olivier NARIA :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Vice-président de la CIVIS délégué à l'Habitat, à la cohésion des territoires et à la GEMAPI
- Conseiller municipal de la ville de Saint-Pierre délégué aux affaires européennes
- Président du SMEP du SCOT Grand-Sud – GAL Grand Sud « Terres de Volcans »

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Pierre**

Denise HOARAU :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Administratrice de la SPL GRAND SUD
- Administratrice de la SEMRRE
- Vice-Présidente de la CIVIS
- Conseillère municipale (SAINT-PIERRE)
- Conseillère régionale

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Denis**

Ericka BAREIGTS :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Maire de la ville de Saint-Denis
- Conseillère communautaire (CINOR)

❖ **Le représentant du syndicat « Île de La Réunion Mobilité »**

Anne Marie PAPY :

- Administratrice de la SPL MARAINA
- Vice-Présidente de la CIVIS
- Conseillère municipale (SAINT-PIERRE)
- Administratrice de la SEM REUNION RECYCLAGE ENVIRONNEMENT (SEM)
- Éluée déléguée suppléante au sein de ILE DE LA REUNION MOBILITÉ (SYNDICAT MIXTE)
- Représentante de la CIVIS au sein de ATMO Réunion

❖ **Le représentant de la commune de Sainte-Suzanne**

Gérald JAURES :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Vice-Président de la Caisse des Ecoles de SAINTE-SUZANNE
- Conseiller Municipal (SAINTE-SUZANNE)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Paul**

Julius METANIRE :

- Adjoint au Maire de SAINT-PAUL
- Conseiller communautaire (TCO)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-André**

Laurent RAMASSAMY :

- Adjoint au maire (SAINT-ANDRE)
- Conseiller communautaire (CIREST)

❖ **Le représentant de la commune de la CINOR**

Benjamin THOMAS :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Président du Cyclotron Océan Indien
- Conseiller Municipal (SAINT-DENIS)
- Vice-Président CINOR

❖ **Le représentant de la commune du Tampon**

Jean-Pierre THERINCOURT :

- Conseiller Municipal (LE TAMPON)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Louis**

Jean-Michel FLORENCY pour l'Assemblée Générale :

Non communiqué

❖ **Le représentant de la commune du Port**

Jasmine BETON :

- Adjointe au Maire (LE PORT)
- Conseillère communautaire TCO

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Joseph**

Henri-Claude HUET :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Vice-président CASUD
- Conseiller municipal (SAINT-JOSEPH)
- Administrateur du syndicat mixte de Pierrefonds
- Administrateur du Parc National
- Administrateur de la SPL sources et eaux
- Administrateur d'ILEVA

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Benoît**

Michèle MARIAYE :

- Adjointe au Maire (SAINT-BENOIT)

- Conseillère communautaire CIREST

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Leu**

Rafick BADAT :

- Adjoint au Maire (SAINT-LEU)
- Conseiller communautaire TCO

❖ **Le représentant de la commune de La Possession**

Maxime FROMENTIN :

- Conseiller municipal (LA POSSESSION)
- Conseiller Communautaire TCO

❖ **Le représentant du TCO**

Bruno DOMEN :

- Maire de SAINT-LEU
- Vice-Président TCO
- Conseiller départemental

❖ **Le représentant de la CIREST**

Laurent PAPAYA :

- Adjoint au Maire (SAINT-ANDRE)
- Conseiller Communautaire CIREST

❖ **Le représentant de la commune de l'Etang-Salé**

Stephenson LALLEMAND :

- Adjoint au Maire (ETANG-SALE)

❖ **Le représentant de la commune de Petite-Île**

Nicolas ETHEVE :

- Administrateur de la SPL MARAINA
- Adjoint au maire (PETITE-ILE)
- Président Directeur Général de la SPL SOURCES ET EAUX

❖ **Le représentant de la commune de Bras-Panon**

Jean Bernard LATCHIMY :

- Administrateur de la SPL MARAINA (SA)
- Conseiller municipal (BRAS-PANON)

❖ **Le représentant de la commune de Salazie**

Yann MAILLOT:

- Adjoint au Maire (SALAZIE)

❖ **Le représentant de la commune de Trois-Bassins**

Daniel PAUSE :

- Maire de TROIS-BASSINS
- Vice-Président TCO
- Administrateur SEMTO
- Administrateur CYCLEA
- Administrateur TAMARUN

❖ **Le représentant de la commune de l'Entre-Deux**

André DUPREY :

- Adjoint au Maire (ENTRE-DEUX)

❖ **Le représentant de la commune de Saint-Philippe**

Edward DAMOUR :

- Adjoint au maire (SAINT-PHILIPPE)

❖ **Le représentant de la commune de la Plaine des Palmistes**

Victorien JUSTINE :

- Conseiller Municipal (PLAINE DES PALMISTES)

❖ **Le représentant de la commune de Sainte-Rose**

Dominique PANAMBALOM :

- Adjoint au Maire (SAINTE-ROSE)
- Vice-Président CIREST

# BILAN DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

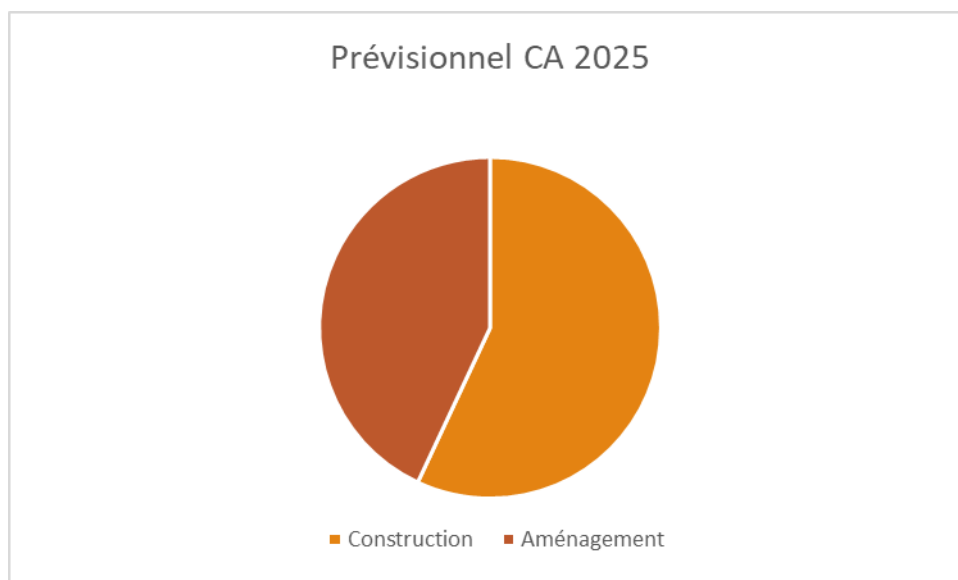
---

## Rappel du prévisionnel financier de l'activité opérationnelle pour 2025

---

Le budget prévisionnel du chiffre d'affaires de l'année 2025 s'élevait à **1 937 K€ HT** et se répartissait entre les activités « construction » et « aménagement » de la manière suivante:

Prévisionnel CA 2025	Montant en k€ HT	En %
Construction	1 104	57 %
Aménagement	833	43 %
TOTAL	1 937	100%

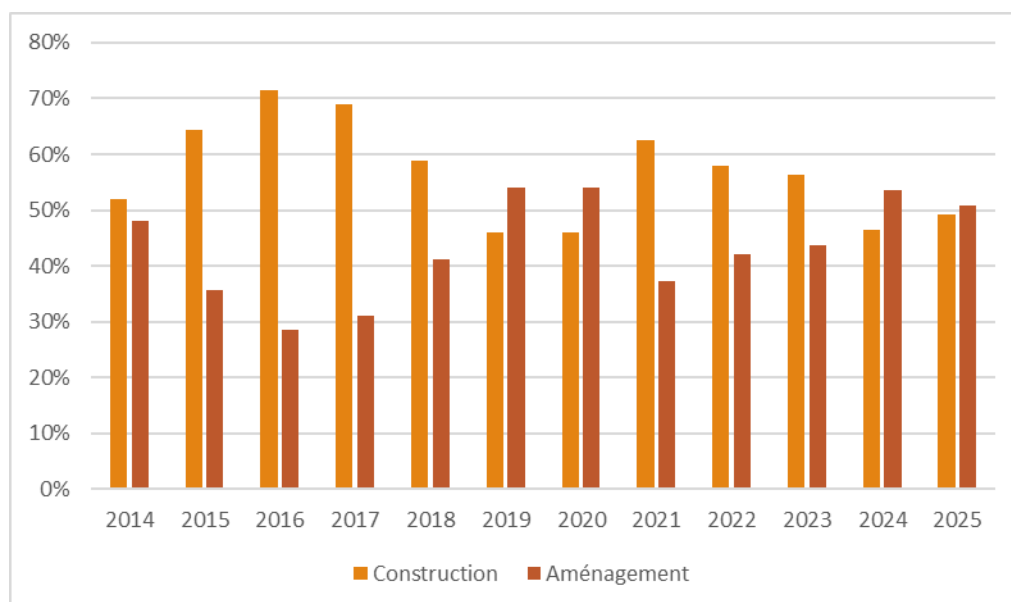


## Bilan financier de l'activité opérationnelle pour 2025

Le montant du chiffre d'affaires pour l'année **2025** est de **1 864 K€ HT** contre **1 679 K€** en 2024, soit une **augmentation du chiffre d'affaires de 185 K€ (+11%)** se répartissant de la manière suivante :

Par métiers :

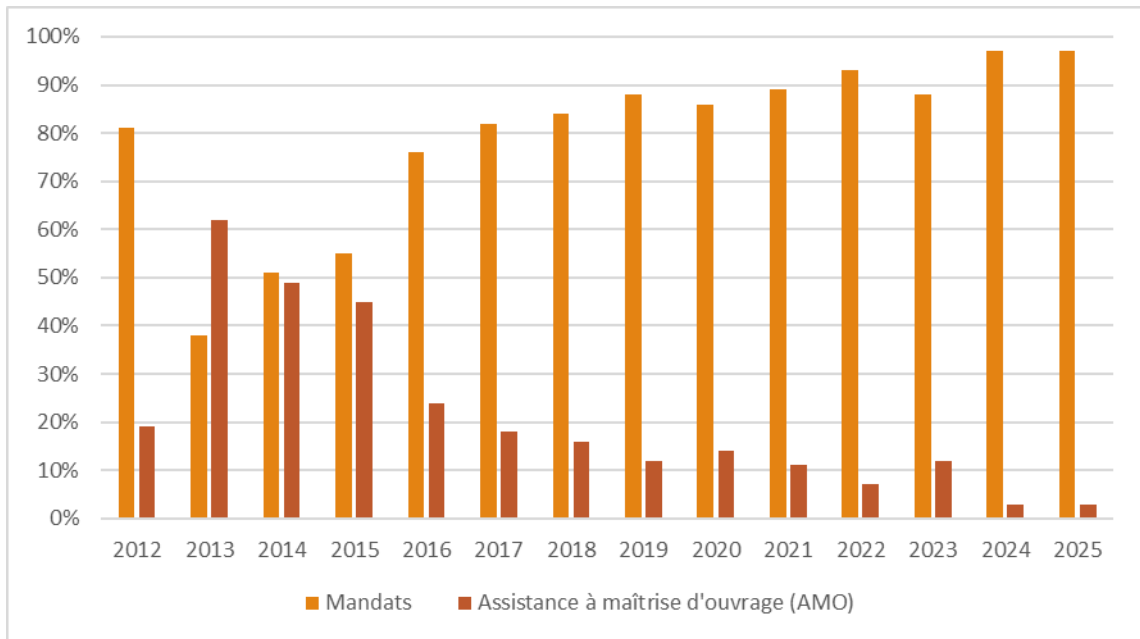
CA	2024		2025	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Construction	779	46,40%	917	49,20%
Aménagement	900	53,60%	947	50,80%
<b>TOTAL</b>	<b>1 679</b>	<b>100%</b>	<b>1 864</b>	<b>100%</b>



L'activité Construction représente 49% du chiffre d'affaires de la Société et l'activité Aménagement 51%. La répartition entre les deux métiers tend ainsi à s'équilibrer en 2025, traduisant une dynamique soutenue sur les deux activités.

Par type de conventionnement :

CA Réalisé	2024		2025	
	Montant en k€	En %	Montant en k€	En %
Mandat Construction	756	45,03%	917	49,20%
AMO Construction	23	1,37%	0	0,00%
Mandat Aménagement	875	52,11%	895	48,02%
AMO Aménagement	25	1,49%	52	2,79%
<b>TOTAL</b>	<b>1 679</b>	<b>100%</b>	<b>1 864</b>	<b>100%</b>



La tendance observée ces dernières années se confirme : les actionnaires confient majoritairement à la SPL des mandats complets, incluant l'instruction et la gestion des marchés publics ainsi que le pilotage financier des opérations, plutôt que de simples missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les mandats (Construction et Aménagement confondus) représentent ainsi plus de 97 % du chiffre d'affaires 2025. Cette évolution traduit la reconnaissance du savoir-faire opérationnel de la Société et la confiance accordée dans la conduite globale des opérations.

**Par actionnaires :**

	2024		2025	
	Montant en k€	CA	Montant en k€	CA
Saint-Louis	53	3,16%	0	0,00%
Saint-Joseph	110	6,55%	118	6,34%
La Plaine des Palmistes	54	3,22%	19	1,02%
Salazie	9	0,51%	10	0,53%
Etang-Salé	38	2,24%	26	1,38%
Saint-Pierre	15	0,89%	40	2,13%
Petite Ile	126	7,48%	104	5,57%
Trois Bassins	23	1,36%	11	0,60%
Sainte-Suzanne	77	4,61%	18	0,99%
TCO	44	2,61%	16	0,87%
Sainte-Rose	4	0,21%	0	0,00%
Entre-Deux	4	0,22%	0	0,00%
Le Tampon	46	2,75%	34	1,84%
SMTR	20	1,18%	34	1,81%
Saint-Denis	29	1,71%	145	7,76%
CASUD	329	19,60%	340	18,23%
<b>TOTAL HORS REGION REUNION</b>	<b>979</b>	<b>58,30%</b>	<b>914</b>	<b>49,04%</b>
<b>TOTAL REGION REUNION</b>	<b>700</b>	<b>41,70%</b>	<b>950</b>	<b>50,96%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 679</b>	<b>100%</b>	<b>1 864</b>	<b>100%</b>

En 2025, l'activité se répartit quasiment à parts égales entre la Région Réunion (50,96 %) et l'ensemble des autres actionnaires (49,04 %), confirmant une structure d'activité équilibrée.

Cette évolution traduit à la fois la consolidation des opérations confiées par la Région et la montée en puissance des missions réalisées pour les communes et intercommunalités.

Plusieurs collectivités ont ainsi renforcé leur recours à la SPL en 2025, notamment la Commune de Saint-Denis et la CASUD, tandis que d'autres maintiennent un niveau d'activité stable. Cette diversification du portefeuille contribue à limiter la dépendance à un donneur d'ordre unique et témoigne de la confiance croissante accordée par les actionnaires.

L'exercice 2025 confirme ainsi la capacité de la société à intervenir auprès d'un panel élargi de collectivités, renforçant la solidité et la résilience de son modèle.

## Analyse

---

Le chiffre d'affaires prévisionnel 2025 s'établissait à **1 937 K€ HT**, pour un réalisé de **1 864 K€ HT**, soit un écart global de **- 73 K€**.

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES 2025</b>	<b>PREVISIONNEL 2025 HT en K€</b>	<b>REALISE 2025 HT en K€</b>
<b>Construction</b>	1 104	917
<b>Aménagement</b>	833	947
<b>TOTAL</b>	1 937	1 864

L'année 2025 confirme la trajectoire de consolidation engagée depuis 2022 et poursuivie avec succès en 2023 et 2024. La stabilisation des équipes opérationnelles et l'amélioration continue du pilotage interne ont permis de maintenir un niveau d'activité soutenu, malgré un environnement économique, réglementaire et procédural exigeant.

Le chiffre d'affaires prévisionnel pour 2025 était fixé à 1 937 K€, avec une répartition prévisionnelle orientée vers l'activité Construction (57 %) et l'activité Aménagement (43 %). Le chiffre d'affaires réalisé s'élève à 1 864 K€, soit un taux de réalisation de 96,2 % du prévisionnel. Cet écart global (-73 K€) s'explique principalement par des décalages calendaires et procéduraux sur plusieurs opérations, sans remise en cause structurelle du portefeuille.

Le chiffre d'affaires global 2025 atteint 1 864 K€ contre 1 679 K€ en 2024, soit une progression de +185 K€ (+11 %). Cette évolution confirme la dynamique positive de la Société et sa capacité à absorber les aléas opérationnels tout en poursuivant sa croissance.

La répartition finale entre les deux métiers révèle un rééquilibrage par rapport aux prévisions : l'activité Construction représente 49 % du chiffre d'affaires et l'activité Aménagement 51 %. Cette évolution s'explique par la dynamique soutenue de plusieurs opérations d'aménagement, notamment les ZAE portées par la CASUD, qui ont progressé plus rapidement que prévu et compensé partiellement les décalages observés sur certains projets de construction.

Les défis identifiés les années précédentes demeurent présents sur certaines opérations, notamment celles en phase de réception ou de Garantie de Parfait Achèvement, dont la rentabilité reste plus contrainte. Les procédures de consultation infructueuses ou nécessitant des analyses approfondies continuent également de mobiliser fortement les équipes, sans toujours générer de valorisation immédiate. Par ailleurs, les modifications de programme ou les attentes de financement décidées par certains maîtres d'ouvrage entraînent ponctuellement des ralentissements nécessitant une adaptabilité constante.

L'année 2025 a été marquée par le développement de recours contentieux susceptibles de suspendre ou retarder des opérations. À titre d'exemple, le projet d'extension du bassin de Grande Anse a vu ses travaux interrompus à la suite de l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, consécutivement à un recours d'associations environnementales.

Néanmoins, l'expérience acquise par les collaborateurs, la structuration et la progression des services support ainsi que l'amélioration continue du pilotage opérationnel permettent d'aborder ces contraintes avec davantage de maîtrise. Les équipes, désormais stabilisées et aguerries à la conduite d'opérations complexes, démontrent une capacité renforcée à anticiper les aléas tout en maintenant le niveau de qualité attendu par les actionnaires.

Les perspectives pour 2026 apparaissent favorables, portées par un portefeuille d'opérations diversifié, un report d'activité lié aux décalages constatés en 2025, et une reconnaissance accrue de l'expertise de la Société auprès des collectivités partenaires.

▪ **Pour les missions d'études aménagement :**

Le chiffre d'affaires est de **52 K€** en 2025 avec un prévisionnel de **50.5 K€**.

Parmi les aléas opérationnels constatés en cours d'année qui justifient une perte de recettes sur l'activité études par rapport au prévisionnel, il faut noter les justifications suivantes :

N° Op	Intitulé	MO	Prévisionnel € HT révisé	CA € HT révisé	Ecart €	Justification des écarts négatifs significatifs
3505	Acquisitions foncières Rivière des Remparts	SAINT JOSEPH	1 944	2 021	77	
3506	Démarche de marketing territorial	TROIS BASSINS	12 474	6 892	- 5 582	Résiliation de la convention par la collectivité
3511	Points d'arrêts des transports en commun bus & car	SMTR	32 130	33 679	1 549	
4140	Acquisitions foncières Salazie	SALAZIE	4 320	9 901	5 581	

▪ **Pour les opérations en mandat aménagement :**

Le chiffre d'affaires est de **895 K€** en 2025 avec un prévisionnel de **782.5 K€**.

L'analyse par opération du chiffre d'affaires Aménagement met en évidence une dynamique globalement positive sur l'exercice 2025, avec plusieurs opérations ayant généré une facturation supérieure aux prévisions initiales, contribuant au dépassement de l'objectif annuel.

Les écarts positifs les plus significatifs concernent notamment les opérations pour le compte de la CASUD qui ont bénéficiées d'un avancement opérationnel plus soutenu que prévu ou d'un effet de rattrapage lié aux décalages constatés en 2024 : ZAE 14<sup>ème</sup> Tampon, ZAE 19<sup>ème</sup> Tampon), aménagement de la gare routière de la PDC, travaux de voie urbaine du Tampon.

À l'inverse, certains écarts négatifs s'expliquent principalement par des facteurs exogènes à la SPL. L'extension du bassin de Grande Anse a été impactée par un recours contentieux ayant entraîné l'arrêt des travaux. L'opération « Place de l'Église » à Trois-Bassins demeure suspendue en raison de problématiques foncières et techniques préalable à la poursuite des études.

D'autres opérations ont été affectées par des ajustements programmatiques décidés par les maîtres d'ouvrage, nécessitant une reprise partielle ou complète des études (par exemple les espaces sportifs à Saint-Joseph), ou par des contraintes financières temporaires liées à la mobilisation des crédits par certaines collectivités.

Enfin, quelques écarts résultent d'ajustements du prévisionnel initial, sans impact structurel sur la rentabilité globale de l'activité.

Dans l'ensemble, l'exercice 2025 confirme la solidité du portefeuille d'opérations d'aménagement. Les variations observées traduisent davantage des décalages calendaires ou des aléas externes.

N° Op	Intitulé	MO	Prévisionnel €HT révisé	CA révisé €HT	Ecart €	Justification des écarts négatifs significatifs
3002	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	17 982	42 331	24 349	
3014	redimensionnement EP RD 31	PETITE ILE	61 903	83 006	21 103	
3018	Travaux voie urbaine du Tampon	CASUD	16 119	90 059	73 940	
3019	Extension du bassin de Grande Anse	PETITE ILE	42 235	20 818	-21 418	Recours des associations sur l'autorisation préfectorale obligeant l'arrêt des travaux
3021	Réhabilitation de la cale de mise à l'eau de St Philippe	CASUD	-	9 222	9 222	
3023	Port de Saint-Gilles	TCO	21 086	4 312	-16 774	Suspension de mission
3024	Boucles cyclables de La Plaine des Palmistes	PLAINE DES PALMISTES	13 426	19 000	5 574	
3026	Travaux de rénovation de la Jetée et aménagements des abords	SAINT PIERRE	6 797	20 503	13 706	
3027	Sécurisation de l'accès au port Lislet Geoffroy	SAINT PIERRE	8 684	19 142	10 458	
3028	Place de l'Eglise	TROIS BASSINS	42 036	4 220	-37 816	Foncier non maîtrisé par la collectivité obligeant la suspension des études puisqu'en attente des études géotechniques
3030	Aménagement de la gare routière de la PDC	CASUD	10 664	60 284	49 621	
			-	-	-	
3032	ZAE 14ème	CASUD	22 396	57 199	34 803	
3033	ZAE 19ème	CASUD	36 332	53 748	17 416	
3034	SURVEILLANCE DES DIGUES	CASUD	42 088	27 018	-15 069	Erreur sur le prévisionnel
3035	Cimetière du centre-ville de Saint-Joseph	SAINT JOSEPH	18 774	19 299	524	
3036	Cimetière de Vincendo	SAINT JOSEPH	17 907	14 399	-3 508	Erreur sur le prévisionnel
3037	Aménagement de l'espace sportif Achille Grondin	SAINT JOSEPH	36 863	23 562	-13 301	Remise en cause du programme rendu nécessitant une reprise complète
3038	Aménagement de l'espace sportif Jean Benoit Duchemann	SAINT JOSEPH	40 215	23 166	-17 048	Remise en cause du programme rendu nécessitant une reprise complète
3039	Aménagement de l'espace sportif Parc à Moutons	SAINT JOSEPH	34 965	35 722	757	

3040	Echangeur ZI4 ST Pierre	REGION	58 728	61 198	2 470	
3041	Echangeur quartier français	REGION	51 314	53 262	1 948	
3042	Aménagement du centre-ville de St-Suzanne	SAINTE SUZANNE	30 628	9 390	-21 238	En attente des fonds de la collectivité permettant la poursuite des études.
3043	Aménagement parc du volcan PDC	TAMPON	32 350	34 382	2 032	
3044	Aménagement liaison RN1 RN5	REGION	84 332	85 480	1 148	
3045	Commercialisation ZAA Pierre Lagourgue	REGION	34 992	23 734	-11 258	Erreur prévisionnel

▪ **Pour les missions d'études construction :**

Sans objet, aucune mission de ce type réalisée en 2025.

▪ **Pour les opérations en mandat construction :**

Le chiffre d'affaires est de **915 K€** en 2025 pour un prévisionnel de **1 104 K€**.

L'activité Construction enregistre en 2025 un chiffre d'affaires de 915 K€, contre 779 K€ en 2024, soit une progression de +29 K€. Cette évolution confirme le niveau de performance des équipes stabilisées en 2024.

Plusieurs opérations ont généré une facturation supérieure aux prévisions initiales, notamment dans le cadre des programmes de rénovation thermique des lycées (Patu de Rosemont, Rontaunay, Bois d'Olivres, Paul Moreau, Lislet Geoffroy) ainsi que sur les 2 opérations de couverture de plateaux sportifs à Saint Denis.

Les écarts négatifs observés s'expliquent principalement par des facteurs exogènes ou calendaires :

- Décalages de procédures de consultation, notamment pour le Centre animalier de l'Éperon et le Gymnase de Champ Fleuri, où les appels d'offres ont nécessité des analyses complémentaires en raison d'un nombre important de demandes de précisions des entreprises, entraînant un report du démarrage des travaux à 2026.
- Attente de financements ou relances de consultation suite à infructuosité, comme pour la modernisation du stade Jimmy Touneji à Sainte-Suzanne.
- Défaillances de prestataires, ayant conduit à des résiliations ou à des relances de marché (notamment CFA Léon Legros, Rénovation thermique des Lycées Saint-Exupéry et Schoelcher ainsi que du Lycée Roussin).
- Retards administratifs dans l'établissement des dossiers de clôture, générant des décalages de facturation sans incidence sur la poursuite des missions.

Dans l'ensemble, les écarts constatés traduisent majoritairement des glissements temporels et des contraintes procédurales propres aux opérations publiques, avec un report prévisible d'activité sur l'exercice 2026.

N° Op	Intitulé	MO	Prévisionnel HT révisé	€ CA révisé	€HT	Ecart €	Justification des écarts négatifs significatifs
2003	Lycée Bois Joly Potier	REGION	30 089	17 914		- 12 175	Observation du SDIS nous obligeant à décaler la clôture de 24 mois
2004	CFA Léon LEGROS	REGION	53 406	35 436		- 17 970	Entreprise défaillante sur la levée de réserves et lots équipements à relancer à nouveau
2016	Lycée Roland Garros Internat IJ	REGION	81 000	97 908		16 908	
2017	Lycée Roland Garros Bat ADEGM	REGION	3 653	4100			
2019	Lycée François de MAHY	REGION	112 779			- 112 779	Retard dans l'achèvement des travaux
2020	Lycée Agricole St JOSEPH	REGION	17 928	15 970		- 1 958	Dossier de clôture n'a pas pu être établi
2021	Lycée Antoine ROUSSIN	REGION	28 485	28 320		- 165	Dossier de clôture n'a pas pu être établi
2023	Lycée VINCENDO	REGION	10 085			- 10 085	Attente de la décision de la collectivité quant à la poursuite
2024	Lycée LANGEVIN	REGION	15 266			- 15 266	Attente de la décision de la collectivité quant à la poursuite
2025	Lycée Ambroise VOLLARD	REGION	6 966			- 6 966	Attente de la décision de la collectivité quant à la poursuite
2026	Lycée Bois d'Olive	REGION	11 772	24 958		13 186	
2030	Lycée ISNELLE AMELIN	REGION	4 806	-		- 4 806	Opération en cours de clôture
2039	RT Lycée Patu	REGION	38 257	85 014		46 757	
2040	RT Lycée Moreau	REGION	25 285	44 439		19 154	
2041	RT APPAR St André	REGION	10 083	14 320		4 237	
2042	RT Lycée Horizon	REGION	21 924	15 080		- 6 844	Décalage du démarrage des travaux en 2026 à la demande de la collectivité
2043	RT Lycée LACAZE	REGION	2 484			- 2 484	Attente de la décision de la collectivité quant à la poursuite
2045	RT Lycée Geoffroy	REGION	48 901	66 569		17 669	
2046	RT Lycée Rontaunay	REGION	47 126	106 658		59 533	
2047	RT Lycée de Parny	REGION	5 870			- 5 870	Dossier de clôture n'a pas pu être établi
2049	RT Lycée St Exupéry et Schoelcher	REGION	26 444			- 26 444	Défaillance du Maitre d'Œuvre nécessitant la résiliation

2050	RT Lycée Roches Maigres et Jean Joly	REGION	3 780	5 665	1 885	
2051	RT Lycée Roussin	REGION	18 255		- 18 255	Défaillance du Maitre d'Œuvre nécessitant la résiliation
2052	RT Lycée Bois d'Olives	REGION	40 120	95 490	55 370	
2053	RT Lycée de Mahy	REGION	3 455		- 3 455	Dossier de clôture n'a pas pu être établi
2055	RT Lycée Roland Garros	REGION	3 456		- 3 456	Dossier de clôture n'a pas pu être établi
2058	Lycée Antoine Roussin - Phase II	REGION	1 944		- 1 944	Dossier de clôture n'a pas pu être établi
2059	Lycée Roches Maigres Phase II	REGION	67 830	22 042	- 45 788	En attente notification de l'avenant à la convention
2062	MRST	REGION	15 287	16 559	1 272	
2064	Centre animalier de l'Eperon	TCO	22 291	11 860	- 10 431	Démarrage des travaux décalé début 2026 suite à une procédure d'appels d'offre plus longue que prévue
2065	Gymnase de Champ Fleuri	REGION	69 123	30 122	- 39 001	Démarrage des travaux décalé début 2026 suite à une procédure d'appels d'offre plus longue que prévue
2066	Modernisation Stade Jimmy Touneji - Bagatelle	SAINTE SUZANNE	51 380	9 107	- 42 273	En attente depuis plusieurs mois des fonds de la collectivité permettant la relance de procédures de consultation suite à des infructuosités
2067	ADAP ST-LOUIS	SAINT LOUIS	27 398		- 27 398	Intention de résilier la convention signifiée par la collectivité. En attente du courrier officiel.
2075	Travaux Aménagement VENT ILET	ETANG SALE	18 183	25 689	7 506	
2076	Plateaux sportifs Montgaillard	SAINT DENIS	80 532	97 379	16 847	
2077	Réhab extension centre social bas de la rivière	SANT DENIS	78 570	47 238	- 31 332	Validation de la phase APD décalée d'un mois, phase pro prévue

▪ **Nouvelles missions confiées à la SPL Maraina en 2025 :**

Actionnaires	Libellé d'opération	N° opération	Date de la notification	Type de convention	Rémunération en K€ TTC
CINOR	Réhabilitation des bâtiments A et B du Parc des Expositions et des Congrès Auguste LEGROS à Sainte Clotilde	2078	30/05/2025	Mandat Construction	248
REGION	Aménagement liaison RN1-RN5 à St Louis	3044	08/01/2025	Mandat Aménagement	764
REGION	Commercialisation partielle ZAA Pierre Lagourgue	3045	04/02/2025	Mandat Aménagement	133
CINOR	Travaux espace cinéraire et extension cimetière Bois Rouge	3046	12/11/2025	Mandat Aménagement	380
CINOR	Travaux cimetière et funéraire Bagatelle	3047	12/11/2025	Mandat Aménagement	382
<b>TOTAL</b>					<b>1907</b>

Plusieurs propositions commerciales ont été faites en 2025 pour répondre aux besoins des actionnaires et dont certaines devraient aboutir à un mandat en 2026, notamment pour le projet de réhabilitation et d'extension du CREPS de la Plaine des Cafres pour la REGION REUNION (projet estimé à plus de 25 M€).

▪ **Evénements imprévisibles**

- Résiliation des Conventions de Maitrise d'Ouvrage déléguée par La Commune de la Possession pour le projet d'ouverture du Centre-Ville sur le littoral (opération n°3015) et pour le franchissement de la RN1 (opération 3025) :

Pour rappel, par décision de son Conseil Municipal du 15 décembre 2022, la Commune de la Possession a décidé de résilier la convention de Mandat de Maitrise d'ouvrage déléguée pour son projet d'ouverture du Centre-Ville sur le Littoral et la convention de Mandat de Maitrise d'ouvrage déléguée pour son projet de franchissement de la RN1.

Après réception des courriers de notification de la résiliation pour motif d'intérêt général, la SPL MARAINA a contesté ce motif et solliciter le paiement :

- Des prestations non contractualisées par avenant qui était en discussions depuis près de 2 ans : 113 325,00 € HT
- Des révisions de prix sur ces prestations : 20 511,83 € HT
- Des révisions de prix sur les prestations contractualisées : 624,53 € HT
- Des intérêts moratoires sur les précédentes situations : 19 095,80 € HT
- Des indemnités pour résiliation abusive (15% du contrat) : 48 735,49 € HT

Ces sommes ont été comptabilisées sur l'exercice comptable 2022.

Courant 2023, après plusieurs échanges avec la collectivité actionnaire et tentatives de résolution amiable, le litige a été porté à la décision du juge du Tribunal Administratif de Saint-Denis avec une requête déposée le 7 décembre 2023 par Maître CHARREL.

Durant plusieurs mois courant 2024 et 2025, les parties se sont adressées réciproquement leurs conclusions.

Par jugements rendus en décembre 2025 puis janvier 2026, le Tribunal Administratif de Saint-Denis a rejeté l'ensemble des demandes présentées par la SPL MARAINA.

En conséquence, la SPL MARAINA a procédé à la constatation en pertes des créances précédemment comptabilisées ainsi qu'à la reprise des provisions correspondantes dans les comptes de l'exercice 2025.

La SPL MARAINA a toutefois décidé d'interjeter appel de cette décision. La procédure est donc toujours en cours à la date de clôture des comptes, dans l'attente de l'examen du dossier par la juridiction compétente.

- Convention de Maitrise d'ouvrage pour la construction de la salle d'arts martiaux sur le complexe sportif Paul Moreau à Bras Panon – Contentieux sur DGD de l'entreprise Legros

Par jugement du 16 octobre 2025, le Tribunal Administratif de La Réunion a condamné la Commune de Bras-Panon à verser à l'EURL ENTREPRISE LEGROS la somme de 50 768,84 € TTC assortie des intérêts moratoires, et a fait droit à l'appel en garantie formé par la Commune à l'encontre de la SPL MARAINA, mettant ainsi cette somme à la charge de la Société.

La condamnation repose sur la reconnaissance du caractère définitif du décompte général transmis par l'entreprise en janvier 2020 que la SPL MARAINA conteste tant sur la régularité formelle du document transmis que sur la portée juridique de la contestation intervenue dans les délais.

La Société a interjeté appel de cette décision devant la Cour administrative d'Appel de Bordeaux en décembre 2025. La procédure est en cours à la date d'arrêté des comptes.

Les conséquences financières de ce jugement ont été prises en compte dans les comptes de l'exercice 2025 dans l'attente de la décision de la juridiction d'appel.

# BILAN DE L'ACTIVITE MARCHES PUBLICS

---

## Données chiffrées sur l'activité en qualité de mandataire

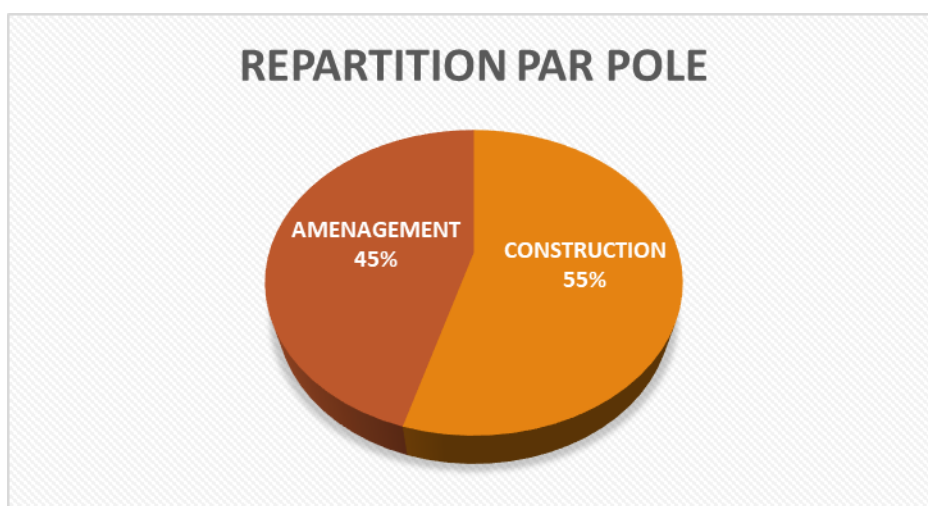
---

En 2025, la SPL MARAINA a **notifié 120 actes d'achats** (sous forme de marchés ou lettres de commande) pour le compte de ses collectivités actionnaires en qualité de mandataire pour un montant total de **31 590 821,12 € TTC**.

### 1. Répartition par métier

En 2025, sur les **120 achats notifiés** par la SPL MARAINA :

- **66** concernent l'activité **Construction** pour 10 111 724,78 € TTC
- **54** concernent l'activité **Aménagement** pour 21 479 096,34 € TTC

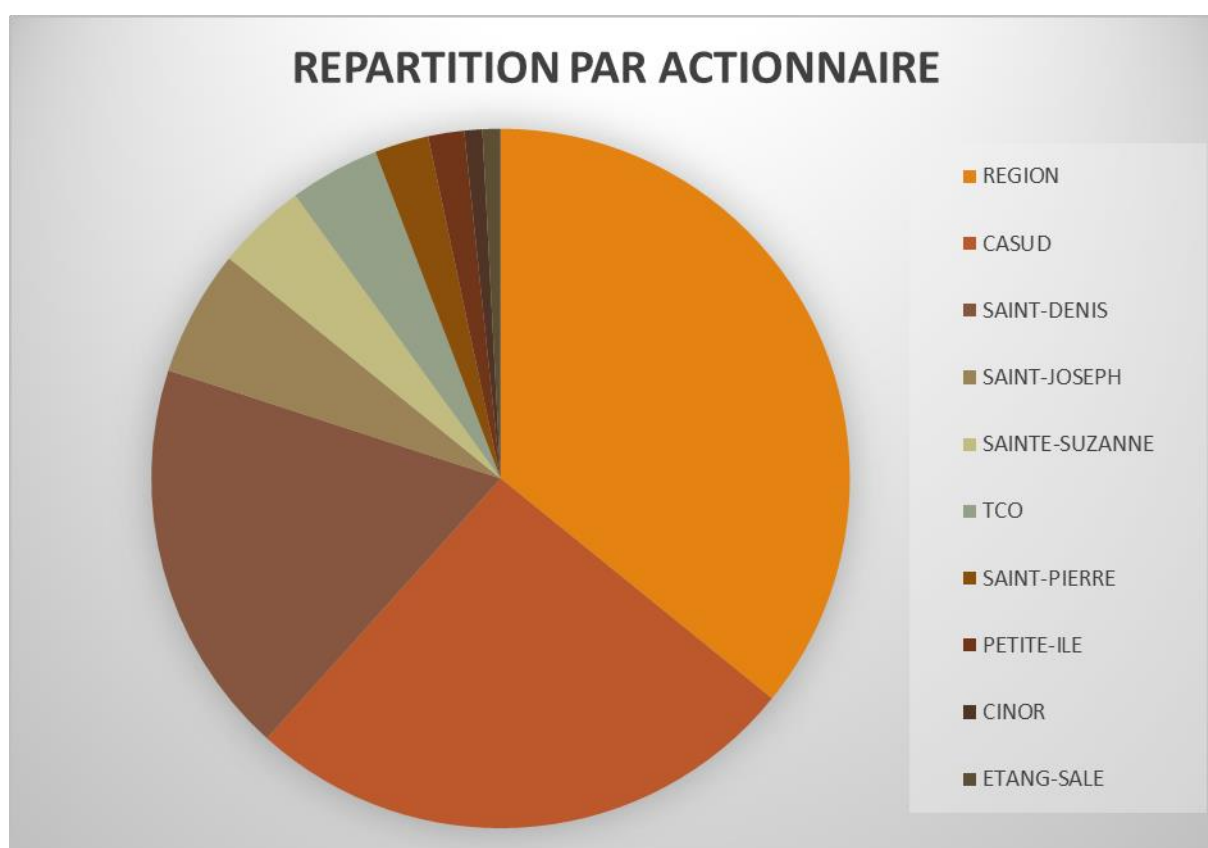


### 2. Répartition par type

- 29 Marchés (y/c lettres de commandes) de Travaux notifiés pour un volume financier de : **28 616 542,76 € TTC (91%)**.
- 91 Marchés (y/c lettres de commande) de prestations fournitures et services notifiés pour un volume financier de : **2 974 278,36 € TTC (9%)**.

### 3. Répartition par actionnaire

<b>REGION</b>	<b>43</b>		<b>TCO</b>	<b>5</b>
<b>CASUD</b>	<b>31</b>		<b>SAINT-PIERRE</b>	<b>3</b>
<b>SAINT-DENIS</b>	<b>22</b>		<b>PETITE-ILE</b>	<b>2</b>
<b>SAINT-JOSEPH</b>	<b>7</b>		<b>CINOR</b>	<b>1</b>
<b>SAINTE SUZANNE</b>	<b>5</b>		<b>ETANG SALE</b>	<b>1</b>



Les 31 marchés notifiés pour la CASUD représentent un volume financier de 13 666 045,79 € TTC (64%) et les 43 marchés notifiés pour la REGION REUION représentent un volume financier de 7 915 338,64 € TTC (25%).

### 4. Nombre d'avenants notifiés

En 2025, **53** avenants ont été notifiés dont :

- **39** avenants de plus-value pour 1 684 623,79 € TTC
- **5** avenants de moins-value pour 174 893,18 € TTC
- **9** avenants sans incidence financière

et

- **17** concernent l'activité aménagement
- **36** concernent l'activité construction

dont 25 concernent la REGION REUNION et 28 avenants pour d'autres collectivités.

#### **5. Nombre de déclarations de sous-traitance notifiées**

77 demandes d'agrément ont été notifiées en 2025 dont 61 concernent des demandes initiales et 16 correspondent à des demandes modificatives.

Sur les 77 demandes d'agrément la répartition est la suivante :

- 51 pour l'activité aménagement
- 26 pour l'activité construction

#### **6. Nombre d'exemplaire unique notifiés**

25 certificats de cessibilité de créances ont été notifiés en 2025.

## **Données chiffrées sur l'activité marchés publics pour les besoins de la structure**

---

En 2025, la SPL MARAINA a réalisé pour ses propres besoins **41 nouveaux actes d'achats** essentiellement sous forme de lettres de commande pour un montant de 65 656,60 € TTC.

Globalement, les achats restent bien en deçà des seuils de mise en concurrence et de publicité, expliquant le recours aux marchés de gré à gré dans la plupart des cas avec le souci de ne pas solliciter continuellement le même opérateur.

Parmi ces 41 actes d'achats, 8 ont été conclus grâce à CADI (Centrale d'Achats Durables et Innovants), association loi 1901 constituée de personnes morales publiques ou privée et qui est considérée comme un « pouvoir adjudicateur » conformément aux articles L.1211-1 et L.2113-3 du Code de la Commande Publique et dont la SPL MARAINA a adhéré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (adhésion annuelle de 500 € HT).

Il est à souligner également l'instruction et la notification en décembre 2025 d'un MAPA avec annonce presse locale pour le renouvellement des prestations de mutuelle santé et prévoyance des salariés pour la période 2026-2029.

# BILAN FINANCIER ET COMPTABLE 2025

## 1. Solde intermédiaire de gestion (SIG) PLAQUETTE

	2024	2025
Rémunération	1 678 883	1 864 827
Produits d'activités annexes	2 242	2 261
Sous location (local arrière)	88 989	77 157
<b>Sous total 1 (Chiffre d'affaires)</b>	<b>1 770 115</b>	<b>1 944 245</b>
Achat d'études et prestations de services	-	-
Achats fournitures	- 30 332	- 24 056
Services extérieurs	- 308 061	- 275 671
Autres services extérieurs	- 80 391	- 88 355
<b>Sous total 2 (Achats consommés)</b>	<b>- 418 784</b>	<b>- 388 082</b>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>1 351 331</b>	<b>1 556 163</b>
Subvention d'exploitation	5 500	6 417
Impôts et taxes	- 35 623	- 34 525
Charge de personnel	- 1 331 216	- 1 255 830
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 10 008</b>	<b>272 225</b>
Autres produits	8 867	66 108
Autres charges	- 16 507	- 77 825
<b>Sous total 5</b>	<b>- 7 640</b>	<b>- 11 717</b>
Frais financier	-	-
Produits financiers	42 630	34 891
Impôts sur les sociétés	-	-
<b>Sous total 6</b>	<b>42 630</b>	<b>34 891</b>
Produits exceptionnels (5)	-	-
Charges exceptionnelles (6)	- 263	-
<b>Sous total 7</b>	<b>- 263</b>	<b>-</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>24 719</b>	<b>295 399</b>
Dotations aux amortissements et prov.	- 3 471	- 268 613
<b>RESULTAT NET</b>	<b>21 248</b>	<b>26 785</b>

➤ **La valeur ajoutée**

La valeur ajoutée correspond à la richesse générée par l'activité. C'est une ressource disponible qui permet de rémunérer les différents facteurs de production sous forme de salaires, d'impôt et contribue au financement de l'actif sous forme d'immobilisations. La valeur ajoutée se calcule à partir du chiffre d'affaires diminué des charges liées aux consommations sur l'année.

La valeur ajoutée est en hausse par rapport à 2024, conséquence d'un CA en hausse (+10%) et d'une diminution des achats consommés (fournitures, énergies, services locations, loyers,...).

➤ **L'Excédent brut d'exploitation (EBE)**

La valeur ajoutée, augmentée des subventions d'exploitation et, diminuée de certaines charges (impôts, taxes, et charges de personnel notamment), forment l'Excédent Brut d'Exploitation.

Il reflète la capacité de l'entreprise à générer des profits à partir de son activité principale, indépendamment de sa structure financière.

Au 31/12/2025, l'EBE est de 272K€, contre -10K€ en 2024.

L'EBE connaît une forte amélioration sur l'exercice 2025, bénéficiant d'une hausse du chiffre d'affaires opérationnel combinée à une réduction significative des charges de personnel (-5,7%)

➤ **La capacité d'autofinancement (CAF)**

La capacité d'autofinancement représente la trésorerie potentielle générée par l'activité de Marina.

La forte progression de l'EBE entraîne mécaniquement la hausse significative de la capacité d'autofinancement, située à 295K€ en 2025, contre 25K€ en 2024.

Il n'y a pas de produits ni de charges exceptionnels sur l'exercice 2025.

Les produits financiers sont en légère diminution, passant de 43K€ à 35K€, cette variation s'explique par la baisse des taux directeurs sur lesquels s'appuie la convention de partenariat avec la Banque des Territoires.

➤ **Les dotations aux amortissements et provisions**

Les dotations aux amortissements correspondent à la répartition du coût d'acquisition des actifs immobilisés (matériel informatique, mobilier...) dans le temps et en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Elles traduisent une dépréciation annuelle de la valeur comptable de ces immobilisations et s'élèvent à - 5 K€ en 2025 (contre -3K€ en 2024).

Les dotations aux provisions s'élèvent à 263 K€ en 2025. Elles correspondent à des dépréciations de créances clients constituées sur l'exercice, en raison de litiges en cours.

Ces dotations aux provisions viennent minorer la CAF et réduisent mécaniquement le résultat net comptable.

### ➤ Le résultat net

Le résultat net est le bénéfice comptable de la société, il représente la somme des rémunérations de l'année diminuée de l'ensemble des charges supportée par la SPL.

La SPL Maraina affiche ainsi au 31/12/2025 un résultat positif de 26.785 €, contre 21.248 € en 2024.

En 2025, Maraina affiche un résultat légèrement supérieur à 2024 grâce à la forte progression du chiffre d'affaires et à la maîtrise des charges de personnel, malgré d'importantes dotations aux provisions.

## 2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'Affaires 2025 est composé de la rémunération des mandats (1 865 K€) et des produits d'activités annexes (2 K€). Ces produits d'activités annexes sont calculés sur les retards de paiement des notes d'honoraires et sont pris en compte lors du Décompte Général Définitif des opérations.

### ➤ Rémunération par actionnaire

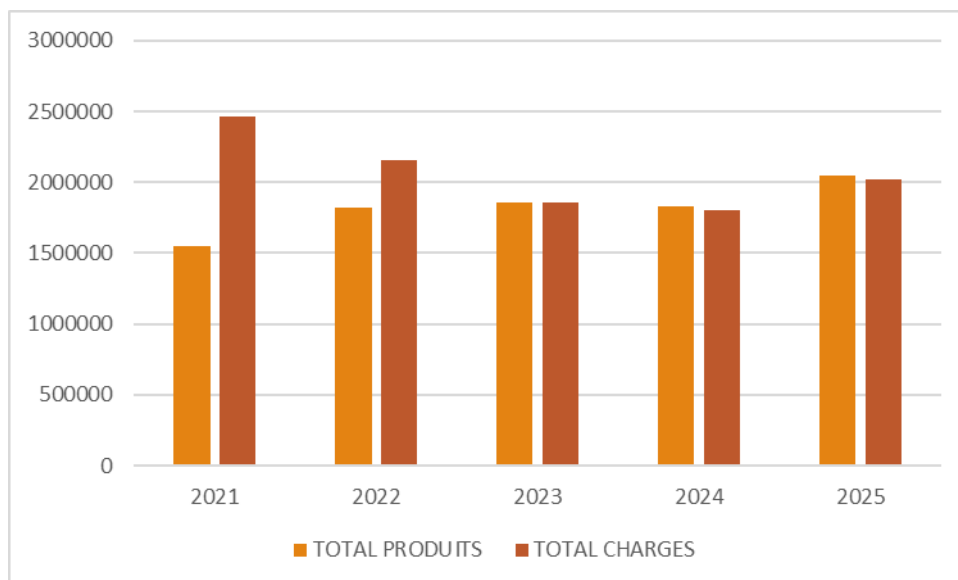
COLLECTIVITES	2024			2025		
	Nb conventions actives	CA	% CA 2024	Nb conventions actives	CA	% CA 2025
REGION	33	700 168	42%	35	950 239	51%
ENTRE-DEUX	1	3 676	0%	1		0%
SALAZIE	1	8 529	1%	1	9 901	1%
ST-JOSEPH	5	109 916	7%	5	118 169	6%
TROIS BASSINS	2	22 898	1%	2	11 112	1%
PETITE-ILE	2	125 540	7%	2	103 824	6%
CASUD	6	329 079	20%	6	339 862	18%
PLAINE DES PALMISTES	1	54 012	3%	1	19 000	1%
TCO	2	43 883	3%	2	16 172	1%
STE SUZANNE	3	77 419	5%	3	18 497	1%
ETANG-SALE	1	37 580	2%	1	25 689	1%
ST-PIERRE	2	14 993	1%	2	39 644	2%
STE-ROSE	1	3 595	0%	1		0%
ST-LOUIS	1	53 091	3%	1		0%
ST-DENIS	1	28 662	2%	2	144 617	8%
TAMPON	1	46 109	3%	1	34 382	2%
SMTR	1	19 733	1%	1	33 679	2%
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>1 678</b>	<b>100%</b>	<b>67</b>	<b>1 864</b>	<b>100%</b>

## ➤ Les principales rémunérations 2025

N° OP	Intitulé opération	Collectivités	Rémunération 2025
2046	Lycée Rontanay (rénovation thermique)	REGION REUNION	106 658
2016	Lycée Roland Garros Internat IJ	REGION REUNION	97 908
2076	Plateaux sportifs Montagillard	MAIRIE DE SAINT DENIS	97 379
2052	Lycée Bois d'Olives	REGION REUNION	95 490
3018	Travaux voie urbaine du Tampon	CASUD	90 059
3044	Aménagement liaison RN1 RN5	REGION REUNION	85 480
2039	Lycée Patu (rénovation thermique)	REGION REUNION	85 014
3014	redimensionnement EP RD 31	MAIRIE DE PETITE ILE	83 006
2045	Lycée Geoffroy (rénovation thermique)	REGION REUNION	66 569
3040	Echangeur ZI4 ST Pierre	REGION REUNION	61 198

### 3. Evolution des produits et des charges

L'année 2025 se traduit par une hausse des produits de 12.3% et une hausse des charges de 12.1%.



Les produits s'élèvent à 2.052K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Rémunération facturée : 1.865 K€ (+ 11%)
- Sous-location d'une partie des locaux : 77 K€
- Produits d'activités annexes (intérêts moratoires) : 2 K€
- Autres produits : 72 K€ (reprise de provisions pour litiges 66K€ + aide apprenti 6K€)
- Produits financiers : 35 K€ (Intérêts convention de partenariat bancaire)

Les charges s'élèvent à 2.025 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Achats consommés : 388 K€ (frais de fonctionnement y compris loyers)
- Autres charges : 77 K€ (jetons de présence, litige et écart de règlement)
- Impôts et taxes : 35 K€ (formation continue, taxe d'apprentissage, CFE, CVAE, TEOM , TVS)
- Charges de personnel : 1.256 K€ (baisse de 5,7%)
- Dotations aux amortissements et provisions : 269 K€ (dont 263 K€ de dépréciations créances clients).

## 4. Bilan

### BILAN SPL MARAINA

ACTIF	2022	2023	2024	2025	Variation 2025-2024	Variation %	PASSIF	2022	2023	2024	2025	Variation 2025-2024	Variation %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>10 510</b>	<b>4 955</b>	<b>12 624</b>	<b>24 662</b>	<b>12 037</b>	<b>95%</b>	<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	<b>- 275 360</b>	<b>634 380</b>	<b>655 628</b>	<b>616 359</b>	<b>- 39 269</b>	<b>-6%</b>
Frais d'établissement							Capitaux propres	- 320 278	568 326	589 574	616 359	26 785	5%
Concessions, brevets et droits similaires	-	-					Capital	4 101 487	897 780	897 780	897 780	-	0%
Autres immobilisations corporelles	10 510	4 955	10 444	15 719	5 275	51%	Report à nouveau	- 4 085 938	- 336 684	- 329 454	- 308 206	21 248	-6%
Autres immobilisations financières			2 181	8 943	6 762	310%	Résultat de l'exercice	- 335 827	7 230	21 248	26 785	5 537	26%
							Provisions pour risques et charges	44 918	66 054	66 054	-	-	0%
<b>CREANCES STRUCTURE</b>	<b>1 472 028</b>	<b>1 730 753</b>	<b>1 423 517</b>	<b>954 753</b>	<b>- 468 765</b>	<b>-33%</b>	<b>DETTES STRUCTURE</b>	<b>1 057 921</b>	<b>497 370</b>	<b>602 683</b>	<b>592 416</b>	<b>- 10 267</b>	<b>-2%</b>
Clients-Collectivité	466 059	1 047 380	1 143 153	629 878	- 513 275	-45%	Fournisseur	79 440	44 527	77 142	61 430	- 15 712	-20%
Clients-Factures à établir	901 291	563 779	116 295	148 324	32 029	28%	Fournisseur-Facture non parvenue	695	695	695	39 205	38 510	5542%
Fournisseur	84	84	84	84	-	0%	RRR à accorder et autres avoirs à établir	32 832	7 617	48 146	-	- 48 146	-100%
Personnel rémunérations dues	91	-	-	-	-	-	Congés payés	49 802	56 341	58 950	62 475	3 525	6%
Etat	103 483	119 509	159 545	176 467	16 922	11%	Dettes financières	510 000	-	-	-	-	-
Divers produits à recevoir	1 020	-	4 440	-	- 4 440	-100%	Dettes sociales	157 641	141 816	161 778	175 415	13 637	8%
RRR à obtenir et autres avoirs non reçus							Dettes fiscales (Etat)	59 126	94 433	121 653	108 487	- 13 166	-11%
							Diverses charges à payer	56 238	66 976	61 469	145 404	83 935	137%
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>18 945</b>	<b>3 640</b>	<b>5 656</b>	<b>6 642</b>	<b>2 016</b>	<b>55%</b>	Avances sur rémunération AMD	112 148	84 966	72 851	-	- 72 851	-100%
							<b>Produits constatés d'avance</b>						
<b>Totales créances circulantes structure</b>	<b>1 501 484</b>	<b>1 739 347</b>	<b>1 441 798</b>	<b>986 057</b>	<b>- 455 741</b>	<b>-26%</b>	<b>Totales dettes circulantes structure</b>	<b>782 561</b>	<b>1 131 750</b>	<b>1 258 311</b>	<b>1 208 775</b>	<b>- 49 536</b>	<b>-4%</b>
<b>CREANCES OPERATIONS *(1)</b>							<b>DETTES OPERATIONS*(1)</b>	<b>25 564 542</b>	<b>17 046 985</b>	<b>16 220 545</b>	<b>22 687 806</b>	<b>6 467 261</b>	<b>40%</b>
							Dettes Fournisseur	7 111 620	4 928 011	5 530 892	4 194 032	- 1 336 860	-24%
							Remboursement dépenses	18 481 820	11 683 487	9 317 470	18 133 681	8 816 211	95%
							Dettes sur rémunérations	492 847	605 269	1 136 908	873 098	- 263 810	-23%
							Subvention Ademe	-	-	-	-	-	-
							Fournisseur-Avances versées	- 2 214 407	- 1 915 164	- 1 527 258	- 2 849 542	- 1 322 283	87%
							Avances sur rémunération mandat	1 692 662	1 745 382	1 762 533	2 336 537	574 004	33%
							Dettes bancaires de trésorerie						
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>24 845 619</b>	<b>16 439 389</b>	<b>16 037 058</b>	<b>22 910 524</b>	<b>6 873 466</b>	<b>42%</b>	<b>TOTAL PASSIF *(1)</b>	<b>26 347 103</b>	<b>18 178 736</b>	<b>17 478 856</b>	<b>23 896 581</b>	<b>6 417 725</b>	<b>35%</b>
<b>TOTAL ACTIF *(1)</b>	<b>26 347 103</b>	<b>18 178 736</b>	<b>17 478 856</b>	<b>23 896 581</b>	<b>6 417 725</b>	<b>35%</b>							

(1) L'ensemble des comptes d'opération ont été regroupés pour une meilleure compréhension des comptes de la société, cela permet une lecture différente des comptes annuels et plus adaptée à la nature de l'activité de la SPL.

➤ **Les capitaux propres et les capitaux permanents**

Le bilan 2025 fait ressortir des capitaux propres à 616 K€, composés du capital détenu par les actionnaires de 898 K€, du report à nouveau de – 308 K€ et du résultat de l'exercice de 26 K€. Le résultat positif augmente les capitaux propres mais n'est pas encore suffisant pour résorber le report à nouveau négatif.

Pour rappel, fin 2022, le capital social était de 4 101K€ et les capitaux propres étaient négatifs à – 320 K€.

La réduction de capital puis l'augmentation de capital, au cours du premier semestre 2023, ont permis de remonter les capitaux propres au-dessus de la moitié du capital social.

➤ **L'actif immobilisé**

L'actif immobilisé s'élève à 25 K€ en 2025 et tient compte, d'une part, de la diminution de la valeur nette comptable des investissements des années antérieures, et d'autre part, des nouveaux investissements faits sur l'exercice.

➤ **Les créances de la Structure**

Les créances de la structure s'élèvent à 955 K€ (- 33 % par rapport à 2024) et se décomposent de la façon suivante :

- 630 K€ de créances sur les clients ;
- 148 K€ de factures à établir ;
- 176 K€ de créances auprès de l'Etat (Impôt, TVA);

➤ **Les dettes de la Structure**

Les dettes de Maraina, en diminution de 2 %, s'élèvent à 592 K€ et se composent de :

- 61 K€ de dettes fournisseurs et autres créditeurs divers : elles concernent les factures fournisseurs reçues et non payées au 31/12/2025
- 39 K€ de factures non parvenues: ce montant permet de tenir compte sur l'exercice des factures datées de 2026 pour un produit ou service consommé sur 2025.
- 62 K€ de congés payés ;
- 175 K€ de dettes sociales : Il s'agit des diverses cotisations liées aux charges de personnels ;
- 108 K€ de dettes fiscales envers l'Etat (TVA);
- 145 K€ de diverses charges à payer : ce sont des charges connues avec certitude à la clôture de l'exercice 2025 mais dont la facture ou le règlement n'interviendront qu'en 2026.

➤ **Les dettes opérations**

Maraina enregistre, sur ses opérations de mandat :

- Des dettes fournisseurs de 4 194 K€ ;
- Les soldes de mandats de 18 134 K€ qui correspondent aux fonds disponibles pour régler les futures dépenses sur les opérations ;
- Des dettes envers la structure pour 873 K€ correspondant aux notes d'honoraires non encaissées au 31/12/2025 sur les opérations de mandat ;
- Des avances à la structure pour 2 337 K€ sur ses rémunérations de mandats

## 5. Evolution mensuelle de la trésorerie

TRESORERIE SPL MARAINA 2025	déc.-24	janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25
ENCAISSEMENTS (par nature)	194 652,07	293 309,07	109 061,45	303 282,19	175 875,43	154 960,67	40 720,41	75 549,65	215 676,74	293 313,90	232 279,27	257 657,72	313 139,55
DECAISSEMENTS (par nature)	182 237,71	186 371,10	209 960,70	137 101,42	204 896,82	152 878,96	170 586,91	136 111,01	120 171,82	129 624,69	174 266,93	124 133,84	157 620,12
Variation sur structure	12 414,36	106 937,97	- 100 899,25	166 180,77	- 29 021,39	2 081,71	- 129 866,50	- 60 561,36	95 504,92	163 689,21	58 012,34	133 523,88	155 516,43
Tresorerie disponible SPL (hors avances perçues)	744 119,39	858 233,91	757 334,66	923 515,43	894 494,04	896 575,75	766 709,25	706 147,89	801 652,81	965 342,02	1 023 354,36	1 156 878,24	1 312 394,67

Le solde de banque au 31/12/2025 s'élève à 22 901 349 €, décomposé de la manière suivante :

- 2 395 754 € de trésorerie structure décomposée comme suit :
  - Compte bancaire Banque des Territoires dédié à l'exploitation : 1 312 395 €
  - Compte bancaire Banque des Territoires dédié aux avances sur rémunération : 1 072 621 €
  - Compte bancaire BFC structure utilisé ponctuellement pour des flux internes : 10 739 €
- 20 460 044 € de trésorerie sur les opérations de mandat répartis sur 20 comptes à la BFC.

A noter que la trésorerie disponible affichée dans le bilan (22 910 524 €) inclut les intérêts courus à percevoir par la SPL à hauteur de 9K€ au titre du dernier trimestre 2025, en rémunération de la convention passée avec la Banque des Territoires.

➤ **Trésorerie de la Structure**

En 2025, Maraina a encaissé 2 464K€ sur son compte d'exploitation dont :

- 2 347K€ concernent les encaissements sur les rémunérations, y compris résorptions d'avances ;
- 117 K€ de CGSS, aide à l'embauche, intérêts et sous location

Et décaissé 1 903 K€ de frais de fonctionnement.

Au 31/12/2025, la trésorerie structure du compte d'exploitation s'affiche à 1 312 K€.

**Retard moyen des paiements des notes d'honoraires de la SPL Maraina :**

Sur l'année 2025, le délai de paiement des notes d'honoraires s'établit en moyenne à 105 jours contre 87 jours en 2024 :

Collectivités	2025
CASUD	81
MAIRIE DE L'ETANG SALE	91
MAIRIE DE PETITE ILE	78
MAIRIE DE SAINT DENIS	121
MAIRIE DE SAINT JOSEPH	66
MAIRIE DE SAINT LOUIS	44
MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	773
MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	202
MAIRIE DE TROIS BASSINS	38
MAIRIE DU TAMPON	60
MAIRIE PLAINE DES PALMISTES	64
REGION REUNION	86
SMTR	87
TERRITOIRE DE L'OUEST	60

*\*Le retard moyen est calculé sur les notes d'honoraires payées sur l'année par rapport à leur date d'échéance effective (dépôt chorus + 30 jours).*

*Aussi, le total général est une moyenne pondérée par le nombre de notes d'honoraires payées par chaque collectivité.*

➤ **Trésorerie des opérations**

La trésorerie des opérations est à distinguer de celle de la structure. En effet, elle est propre à chaque opération et alimentée par les appels de fonds trimestriels réalisés auprès des collectivités servant au paiement des factures correspondantes à l'opération.

Au 31/12/2025, la trésorerie des opérations s'élève ainsi à 20.562 K€ ; à fin 2024, elle était de 14.464 K€.

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31/12/2025, pour chaque opération de mandat qui a connu une facturation en 2025, la décomposition du solde de trésorerie.

Aussi, pour chaque opération, il est indiqué le solde des avances, les rémunérations encaissées et les notes d'honoraires en attente de paiement au 31/12/2025.

## OPERATIONS DE MANDATS DE MAITRISE D'OUVRAGE

Intitulé	Dépenses totales	Fonds perçus	Solde de trésorerie	Avance perçue sur rémunération	Avance remboursée	Solde avance	Rémunération TTC 2025	Reste à payer TTC
2003 Lycée Boisjoly Potier	- 12 639 329	13 241 190	601 862	154 563	- 154 563	-	19 437	2 029
2004 CFA Léon Legros	- 30 601 849	31 117 002	515 153	204 072	- 204 072	-	38 448	
2016 LRG Bâtiments IJ	- 8 302 720	8 425 631	122 912	81 277	- 81 277	-	106 230	18 575
2017 LRG Administration	- 10 605 680	10 792 878	187 198	88 308	- 88 308	-	4 449	
2020 Lycée Agricole de St Joseph	- 3 767 148	3 904 434	137 286	73 091	- 73 091	-	17 328	13 986
2021 Réhab Lycée Antoine ROUSSIN - St Louis	- 8 906 945	9 048 449	141 504	83 442	- 83 442	-	30 727	25 145
2026 Réhab Lycée BOIS D'OLIVE - St Pierre	- 4 721 287	5 002 467	281 180	114 364	- 114 364	-	27 079	10 514
2039 Rénovation thermique du Lycée Patu de Rosemont	- 1 054 929	2 041 445	986 516	58 737	- 58 737	-	92 241	13 257
2040 Rénovation thermique du Lycée Paul Moreau	- 813 191	1 358 986	545 796	55 792	- 20 389	35 403	48 216	
2041 Rénovation thermique de l'AFFAR de Saint André	- 3 308 382	3 393 325	84 943	53 074	- 53 074	-	15 537	5 052
2042 Rénovation thermique du Lycée Horizon	- 198 949	210 256	11 307	49 819	- 19 510	30 309	16 362	11 094
2045 Rénovation thermique du Lycée Lislet Geoffroy	- 857 753	1 116 376	258 624	55 792	- 46 429	9 363	72 228	8 197
2046 Rénovation thermique du Lycée Rontaunay	- 775 399	2 069 123	1 293 724	53 074	- 48 056	5 017	115 724	12 578
2050 Rénovation thermique des lycées Roches Maigres et Jean Joly	- 3 581 225	3 693 978	112 753	57 110	- 57 110	-	6 146	
2052 Rénovation thermique du lycée Bois d'Olives	- 2 222 274	2 347 469	125 195	47 654	- 47 654	-	103 607	11 849
2059 Trx Réhab Lycée Roches Maigres Phase II	- 3 256 897	3 422 320	165 423	38 873	- 38 873	-	23 915	9 839
2062 Réhabilitation de la MRST	- 3 120 983	3 420 578	299 595	69 971	- 69 971	-	17 966	
2064 Centre animalier de l'Eperon	- 631 888	3 030 281	2 398 392	32 408	-	32 408	12 868	
2065 Gymnase de Champ Fleuri	- 820 630	3 534 506	2 713 876	96 169	-	96 169	32 682	
2066 Modernisation Stade Jimmy Touneji - Bagatelle	- 405 611	406 401	790	25 780	-	25 780	9 881	1 732
2075 Travaux Aménag VENT ILET	- 1 633 174	1 663 593	30 418	21 917	- 21 917	-	27 873	1 302
2076 Plateaux Sportifs Montgaillard et Ruisseau Blanc	- 409 970	2 513 321	2 103 351	74 881	-	74 881	105 657	
2077 Réhabilitation et extension du centre social bas riviere	- 167 584	293 206	125 622	62 984	-	62 984	51 253	

3002 Traitement des crues rivière des remparts	-	21 323 949	21 421 819	97 870	67 668	-	67 668	-	45 929	
3014 Redimensionnement du réseau pluvial RD31	-	9 690 607	10 579 927	889 320	28 814	-	28 814	-	90 062	
3018 Trx de voie urbaine tampon	-	6 860 008	6 982 238	122 229	30 584	-	16 516	14 068	97 714	
3019 Extension du bassin de Grande-Anse	-	1 395 653	1 471 224	75 571	23 644	-	23 644	-	22 587	
3021 Réhab cale de mise à l'eau de St Philippe	-	661 369	1 113 742	452 373	21 899			21 899	10 006	
3023 Port de Saint Gilles	-	586 262	667 278	81 017	20 618			20 618	4 678	
3024 Aménagement des itinéraires cyclables	-	2 212 757	2 225 715	12 957	25 856			25 856	20 615	33 709
3026 Rénovation jetée/Etude aménagement de l'Avant-Port	-	1 350 460	1 388 483	38 023	26 474	-	22 245	4 229	22 245	
3027 Sécurisation de l'accès au Port Lislet Geoffroy	-	179 833	267 212	87 379	11 881	-	11 881	-	20 769	8 888
3028 Aménagement et valorisation de place de l'Eglise	-	92 436	173 092	80 656	19 812			19 812	4 578	1 515
3030 Aménagement de la gare routière de la PDC	-	2 554 514	2 799 765	245 251	24 044	-	24 044	-	65 408	5 076
3032 ZAE 14ème	-	1 141 028	1 315 877	174 848	76 341	-	49 418	26 923	62 061	
3033 ZAE 19ème	-	1 018 033	1 150 129	132 096	131 665			131 665	58 317	
3034 Surveillance des digues	-	89 094	208 681	119 587	19 411			19 411	29 315	2 372
3035 Cimetière du centre-ville de Saint-Joseph	-	105 137	107 816	2 679	-			-	20 939	
3036 Cimetière de Vincendo à Saint-Joseph	-	83 820	99 849	16 029	15 821			15 821	15 623	
3037 Aménagement de l'espace sportif Achille Grondin	-	95 476	102 197	6 721	21 217			21 217	25 565	
3038 Aménagement de l'espace sportif Jean Benoît Duchemann	-	90 149	100 135	9 986	20 262			20 262	25 135	
3039 Aménagement de l'espace sportif Parc à Moutons à St-Joseph	-	92 580	146 866	54 286	11 526			11 526	38 758	
3040 Echangeur Z14 A ST PIERRE	-	273 344	292 517	19 173	40 715			40 715	66 400	
3041 Echangeur Quartier Français Ste Suzanne	-	218 470	300 377	81 907	34 845			34 845	57 789	
3042 L'aménagement du centre-ville de Sainte-Suzanne	-	173 446	253 496	80 050	93 419			93 419	10 188	48 456
3043 Aménagement du parc du volcan à la Plaine des Cafres	-	184 468	185 631	1 163	-			-	37 305	
3044 Aménagement liaison RNI-RN5 à St-Louis	-	187 063	278 933	91 869	82 986			82 986	92 746	
3045 Commercialisation partielle ZAA Pierre Lagourgue	-	62 415	76 416	14 001	29 035			29 035	25 751	
<b>Total des opérations de mandat</b>	<b>-</b>	<b>153 526 166</b>	<b>169 756 628</b>	<b>16 230 462</b>	<b>2 531 685</b>	<b>-</b>	<b>1 525 067</b>	<b>1 006 618</b>	<b>1 966 340</b>	<b>245 161</b>

NB : le tableau suivant présente les opérations qui ont connu une facturation 2025 uniquement.

## 6. Etat des créances et des dettes (selon ART. D441 I)

### ➤ Structure

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice sont le terme est échu en € TTC (tableau prévu I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	17	-	2	1	2	5	15	5	2	1	7	15
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	13 544	-	116	476	1 060	1 652	177 820	38 240	47 871	25 521	324 488	436 121
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	89,13%	0,00%	0,76%	3,13%	6,98%	10,87%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							28,96%	6,23%	7,80%	4,16%	52,85%	71,04%
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)					

### ➤ Opérations

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice sont le terme est échu en € TTC (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	43	19,00	23,00	13,00	207,00	262	1	2,00	2,00	0,00	3,00	7
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	1 255 493	15 025	15 234	26 466	-2 117 825	- 805 607	66 392	1 360 087	375 345	-	1 224 368	3 026 192
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	279,07%	3,34%	3,39%	5,88%	-470,75%	-179,07%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							2,15%	43,98%	12,14%	0,00%	39,59%	97,85%
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)						- Délais contractuels : Délais légaux (30 jours)					

## 7. Etat des demandes de subvention FEDER

Le FEDER, fonds européen de développement régional, intervient dans le cadre de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Il a pour vocation de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions éligibles à ces fonds, sollicitées par les Collectivités actionnaires dans le cadre des mandats confiés à la SPL MARAINA :

ANNEE	OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	MONTANT DEPENSES ELIGIBLES € TTC
2018	Réhabilitation du CFA Léon Legros	Région Réunion	3 579 045,22 €
	Réhabilitation du Lycée Jean Hinglo	Région Réunion	853 620,58 €
	Création d'un bassin de baignade - Parc du Colosse	Saint-André	64 486,78 €
	Voie Vélo Régionale - Le Port / La Possession	Région Réunion	651 790,46 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Philippe	Région Réunion	622 023,78 €
TOTAL 2018			5 770 966,82 €
2019	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	2 749 792,11 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	3 350 355,74 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Paul	Région Réunion	1 484 168,82 €
	Voie Vélo Régionale - Sainte-Marie / Sainte-Suzanne	Région Réunion	498 178,73 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint-Philippe	86 836,29 €
TOTAL 2019			8 169 331,69 €
2020	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	1 990 878,59 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	4 523 155,44 €
	Réhabilitation du Lycée Jean Hinglo	Région Réunion	52 990,14 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	326 254,59 €
	Voie vélo régionale - Saint-Paul	Région Réunion	286 828,11 €
	Voie Vélo Régionale - Le Port / La Possession	Région Réunion	102 452,41 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Philippe	Région Réunion	35 872,51 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint-Philippe	62 727,94 €
	Extension du bassin de Grande-Anse	Petite-Ile	144 626,91 €
	Réalisation d'une unité de potabilisation	Petite-Ile	293 198,02 €
Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	1 332 736,97 €	
TOTAL 2020			9 151 721,63 €
2021	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	329 809,36 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	3 236 002,32 €
	Réhabilitation du Lycée François de Mahy	Région Réunion	6 322 209,44 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	1 874 090,42 €
	Voie vélo régionale - Saint-Paul	Région Réunion	855 452,40 €
TOTAL 2021			12 617 563,94 €

2022	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	2 136 678,75 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	3 258 464,92 €
	Réhabilitation du Lycée François de Mahy	Région Réunion	2 229 882,21 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	9 301 386,61 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Paul	Région Réunion	971 580,52 €
	Voie Vélo Régionale - Sainte-Marie / Sainte-Suzanne	Région Réunion	2 138 907,07 €
TOTAL 2022			20 036 900,08 €
2023	Réhabilitation du Lycée Bois Joly Potier	Région Réunion	4 440 203,88 €
	Réhabilitation du CFA Léron Legros	Région Réunion	6 299 588,43 €
	Réhabilitation du Lycée François de Mahy	Région Réunion	9 117 025,32 €
	Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	10 799 531,15 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	2 969 403,33 €
	Voie Vélo Régionale - Saint-Paul	Région Réunion	221 417,17 €
	Voie Vélo Régionale - Sainte-Marie / Sainte-Suzanne	Région Réunion	2 684 928,26 €
	Restructuration du site du Puits des Anglais	Saint-Philippe	3 471 074,78 €
TOTAL 2023			40 003 172,32 €
2024	Réhabilitation de l'internat garçons- Lycée Roland Garros	Région Réunion	1 895 621,84 €
	Rénovation thermique de l'AFPAR	Région Réunion	2 311 159,13 €
	Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	1 284 729,60 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	2 708 317,16 €
	Itinéraire cyclable - Plaine des Palmistes	Plaine des Palmistes	644 694,14 €
TOTAL 2024			8 844 521,87 €
2025	Réhabilitation de l'internat garçons- Lycée Roland Garros	Région Réunion	2 228 684,70 €
	Rénovation thermique de l'AFPAR	Région Réunion	118 999,10 €
	Rénovation thermique des lycées	Région Réunion	651 478,27 €
	Traitement des crues de la Rivière des Remparts	CASUD	4 646 953,95 €
	Itinéraire cyclable - Plaine des Palmistes	Plaine des Palmistes	1 313 830,93 €
TOTAL 2025			8 959 946,95 €

## 8. Affectation du résultat

### ➤ Résultat

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau :

<b>Report à nouveau antérieur</b>	-	<b>308 205,99 €</b>
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice)</b>		26 785,38 €

Le report à nouveau, après affectation du résultat, s'élève ainsi à : - **281 420,61 €**

A l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres se décomposent comme suit :

<b>Capital social</b>		<b>897 779,748 €</b>
<b>Report à nouveau</b>	-	281 420,61 €
<b>Capitaux propres</b>	-	616 359,14 €

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social.

### ➤ Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

## MENTIONS LEGALES

### Activités de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas engagé de dépenses en matière de recherche et développement.

### Filiales et participations

La société ne possède aucune filiale et qu'aucune prise de participation n'a été effectuée sur l'exercice écoulé.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, aucune action de la société n'était détenue par le personnel de la Société.

### Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, telles que visées à l'article 39-4 du CGI.

### Tableau des résultats

Le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-104 du code de commerce figure en annexe du présent rapport de gestion.

### Observations du Comité d'Entreprise

La société ne possède pas de comité d'entreprise. Aussi, aucune observation du Comité d'Entreprise sur la situation économique et sociale de la société ne peut être présentée dans le cadre des articles L.2323-7 et suivants du Code du Travail.

### Administration et contrôle de la société

Aucune mandat d'administrateur ne vient à expiration.

En effet, ont été nommés pour une durée de six exercices, soit jusqu'au 31 Décembre 2027, le Cabinet EXA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, ainsi que le Cabinet AUDITEC SA, situé au 4 rue Monseigneur Mondon à Saint-Denis (97400) en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, et ce, suite à un marché à procédure adaptée.

### Rémunération des administrateurs (ex- Jetons de présence)

Les jetons de présences sont alloués aux membres administrateurs selon leur assiduité et la délibération de la collectivité concernée leur autorisant de percevoir la rémunération sur jetons de présence, calculés conformément aux décisions des instances de MARAINA.

## RÉMUNÉRATION DES REPRÉSENTANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

- Au 31/12/2025, la SPL Maraina enregistre dans ses comptes des « rémunérations des administrateurs » (« ex-jetons de présence ») pour un montant total de 13 628,57 € charges comprises, soit 9 540€ nets. Cette somme est répartie entre les membres-administrateurs selon le tableau suivant :

	MONTANT 2025	REGULARISATION 2024	MONTANT NET VERSE
<b>REGION REUNION :</b>			
BERTILE Wilfrid	- €	- €	- €
BOULEVART Patrice	- €	- €	- €
CESARI Maya	- €	- €	- €
CHABRIAT Jean-Pierre	- €	- €	- €
GOBALOU Virginie	- €	- €	- €
HOARAU Fabrice (Président)	- €	- €	- €
MARATCHIA Jean-Bernard	- €	- €	- €
OMARJEE Normane	- €	- €	- €
SITOUZE Céline	- €	- €	- €
<b>REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE :</b>			
HUET Henri Claude (CASUD)	250.00 €	-27.00 €	223.00 €
JAURES Gérald (Ste Suzanne)	840.00 €	-67.00 €	773.00 €
LATCHIMY Jean Bernard (Bras Panon)	2 100.00 €	-175.00 €	1 925.00 €
JUSTINE Victorien (Plaine des Palmistes)	90.00 €		90.00 €
<b>MAIRIE DE SAINT PIERRE :</b>			
HOARAU Denise	2 460.00 €	-148.00 €	2 271.00 €
<b>CASUD :</b>			
VIENNE Axel	590.00 €		590.00 €
<b>CIVIS :</b>			
NARIA Olivier	750.00 €	-13.00 €	737.00 €
<b>MAIRIE DE SAINT DENIS :</b>			
BAREIGTS Ericka	- €	- €	
<b>ILE DE LA REUNION MOBILITE (ex-SMTR) :</b>			
PAPY Anne-Marie	2 460.00 €	-189.00 €	2 271.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 540.00 €</b>	<b>-619.00 €</b>	<b>8 921.00 €</b>

\*  : pas d'autorisation de la collectivité pour rémunérer les administrateurs

- Monsieur Michaël RIVAT, dans le cadre de son mandat social de Directeur Général, perçoit une indemnité nette mensuelle de 3000 € conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 15 avril 2022.

## CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports du Commissaire aux Comptes sont tenus à disposition au siège de la société.

## PARTICIPATIONS DANS D'AUTRES STRUCTURES

---

Conformément à l'article D.1524-7 du CGCT, le Rapport des Mandataires doit faire état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du Code de Commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société.

La SPL MARAINA ne détient aucune participation directes ou indirectes dans aucune société.

## PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

---

Conformément à l'article D.1524-7 du CGCT, le Rapport des Mandataires doit faire état des principaux risques pouvant affecter l'activité de la SPL, et le cas échéant leur traitement.

Après plusieurs années de déficit (2019/2020/2021/2022), la SPL MARAINA a dû reconstruire son capital social grâce à une augmentation de capital en 2021/2022 puis s'est restructurée et réorganisée autour d'une équipe de 17 personnes environ.

Cela a permis de renouer avec les bénéfices et de retrouver une trésorerie positive et solide ; l'activité est soutenue grâce à la confiance des actionnaires et à la productivité des salariés.

Grâce à un portefeuille d'environ 60 opérations actives rémunératrices, l'activité est assurée pour 2026 et une partie des années suivantes.

Aucun risque ou incertitude ne sont à signaler pouvant remettre en cause l'activité et la pérennité de l'entreprise.

# PROCÉDURES DE PRÉVENTION ET DE DÉTECTION DES FAITS D'ATTEINTE A LA PROBITÉ

---

Conformément à l'article D.1524-7 du CGCT, le Rapport des Mandataires doit également faire part de l'état des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre.

L'article 17 de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'activité économique (dite loi Sapin II) dispose que « les présidents, les directeurs généraux et les gérants d'une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros sont tenus de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence selon les modalités prévues au II ».

Au-delà de cette disposition contraignante, mais limitée aux EPL les plus importantes, le 3° de l'article 3 de la loi susvisée dispose que l'agence française anti-corruption (AFA) « contrôle, de sa propre initiative, la qualité et l'efficacité des procédures mises en oeuvre au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ».

Cette disposition implique qu'une EPL, sans répondre aux critères de l'article 17, doit mettre en place des procédures internes pour lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Si les mesures prévues à l'article 17 peuvent l'inspirer, la société n'est tenue à aucun formalisme particulier.

Dans le cadre de ses mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée, la SPL MARAINA instruit de nombreux marchés publics, qu'ils soient de travaux ou de prestations intellectuelles (CT, CSPS, MOE).

A ce titre, les collaborateurs qui interviennent de façon directe ou indirecte, déclarent ne pas être en situation de conflit d'intérêt vis-à-vis d'un candidat et signe un document annexé au rapport d'analyse des offres.

## CONTROLES EN COURS

---

Conformément à l'article D.1524-7 du CGCT, le Rapport des Mandataires doit prévoir une information sur les contrôles éventuels dont la SPL fait l'objet. Par exemple Agence Française Anti-corruption, Chambre Régionale des Comptes.

Aucun contrôle n'est actuellement en cours au sein de la SPL MARAINA.

Pour information, le dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes date de 2017.

# PRESENTEISME DES ACTIONNAIRES

---

Les modalités de fonctionnement de la SPL MARAINA intègrent la notion de contrôle analogue, qui permet aux Collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société.

L'effectivité de ce contrôle analogue est matérialisée, notamment, par la présence permanente des actionnaires au sein des instances de la société assurant les orientations stratégiques.

L'article 4 du règlement intérieur « Obligations, devoirs et droits » de la SPL MARAINA dispose que :

**« Chaque élu s'engage à être assidu à toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles créées par le Conseil d'Administration, notamment les Comités Technique et d'Engagement et les Comités de Contrôle Analogue, dont il serait membre ».**

La participation active des représentants de nos actionnaires est un des facteurs clé dans l'exercice du contrôle analogue des collectivités sur la SPL MARAINA.

Le présent rapport des mandataires (article L1524-5 du CGCT) présente un tableau de bord du taux de présence des actionnaires de la SPL MARAINA pour chaque instance de gouvernance :

- Assemblée Spéciale,
- Conseil d'Administration,
- Assemblée Générale,
- Comité Technique et d'Engagement,
- Comité de Contrôle Analogue.

Ces informations seront transmises à l'ensemble des Collectivités actionnaires afin de permettre à celles-ci de prendre connaissance du taux de présence de leurs représentants dans les différents Comités de gouvernance de la SPL MARAINA pour l'année 2025.

## Taux de présence - Assemblées Spéciales Année 2025

Membres	Dates des réunions			Taux de participation par collectivité
	16/04/2025	07/05/2025	10/09/2025	
Sainte-Suzanne	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	100%
Saint-Paul	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Saint-André	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
CINOR	PRÉSENT	PROCURATION	PROCURATION	33%
Le Tampon	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	100%
Saint-Louis	ABSENT	PRÉSENT	ABSENT	33%
Le Port	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Saint-Joseph	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	100%
Saint-Benoît	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Saint-Leu	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
La Possession	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
TCO	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
CIREST	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
L'Étang-Salé	PRÉSENT	PRÉSENT	ABSENT	66%
Petite-Île	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Bras-Panon	PRÉSENT	PRÉSENT	PRÉSENT	100%
Salazie	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Trois-Bassins	PROCURATION	PROCURATION	ABSENT	0%
L'Entre-Deux	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Saint-Philippe	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Plaine des Palmistes	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Sainte-Rose	ABSENT	ABSENT	ABSENT	0%
Taux moyen par réunion	27,27%	27,27%	18,18%	24%

## Taux de présence - Conseils d'Administration Année 2025

Taux de participation des Administrateurs au Conseil d'Administration Année 2025						
	Membres	Nombre de sièges	Dates des réunions			Taux par actionnaire
			16/04/25	07/05/25	25/09/25	
	Région Réunion	9	44,44%	55,56%	33,33%	44,44%
	CASUD	1	0%	100%	100%	66,67%
	CIVIS	1	100%	100%	100%	100,00%
	Saint Pierre	1	100%	100%	100%	100,00%
	Saint-Denis	1	0%	0%	0%	0,00%
	Île de La Réunion Mobilité	1	100%	100%	100%	100,00%
Assemblée Spéciale	Gérald JAURES (Sainte-Suzanne)	3	100%	100%	100%	100,00%
	Henri-Claude HUET (Saint-Joseph)				100%	100,00%
	Vitorien JUSTINE (Plaine des Palmistes)		0%	0%		0,00%
	Jean-Bernard LATCHIMY (Bras Panon)		100%	100%	100%	100,00%
Taux moyen par réunion			52,94%	64,71%	58,82%	

En gris : Ne fait pas partie du Conseil d'Administration à cette date.

## Taux de présence - Assemblée Générale Ordinaire 07 mai 2025

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	07/05/25	Total actions
Région Réunion	127 807 027	PRÉSENT	127 807 027
CASUD	25 100 000	PRÉSENT	25 100 000
CIVIS	25 000 000	PRÉSENT	25 000 000
Saint-Pierre	12 643 960	PRÉSENT	12 643 960
Saint-Denis	12 500 000	ABSENT	0
Île de La Réunion Mobilité	12 500 000	PRÉSENT	12 500 000
Sainte-Suzanne	5 043 428	PRÉSENT	5 043 428
Saint-Paul	2 893 450	ABSENT	0
Saint-André	103 634	ABSENT	0
CINOR	100 000	VPC	100 000
Le Tampon	100 000	PRÉSENT	100 000
Saint-Louis	98 910	ABSENT	0
Le Port	76 296	ABSENT	0
Saint-Joseph	67 018	ABSENT	0
Saint-Benoît	66 374	ABSENT	0
Saint-Leu	57 938	ABSENT	0
La Possession	52 484	ABSENT	0
TCO	50 000	ABSENT	0
CIREST	50 000	ABSENT	0
L'Étang-Salé	26 532	PRÉSENT	26 532
Petite-Île	22 564	ABSENT	0
Bras-Panon	22 056	ABSENT	0
Salazie	14 130	ABSENT	0
Trois Bassins	13 614	ABSENT	0
Entre-Deux	11 426	PROCURATION	11 426
Saint-Philippe	10 060	ABSENT	0
Plaine des Palmistes	9 036	ABSENT	0
Sainte-Rose	5 000	ABSENT	0
<b>TOTAL</b>	<b>224 444 937</b>		<b>208 332 373</b>
<b>Taux de présence 07 mai 2025</b>		<b>Présents</b>	<b>92,7715%</b>
		<b>Procurations</b>	<b>0,0051%</b>
		<b>VPC</b>	<b>0,0446%</b>
		<b>Absents</b>	<b>7,1788%</b>
		<b>Total</b>	<b>100,0000%</b>

\*VPC : vote par correspondance

# Taux de présence - Comité Technique et d'Engagement et Comité de Contrôle Analogue

## Les Comités Techniques et d'Engagement :

Le Comité Technique et d'Engagement est chargé de l'examen des dossiers confiés à la SPL MARAINA par les actionnaires dans le cadre d'une vision globale afin de responsabiliser les participants qui rendent leur avis.

Il est chargé de prendre connaissance des dossiers qui auront été déposés auprès de la Direction Générale de la SPL MARAINA et de formuler toutes observations et demandes de précision et/ou de complément qui seront ensuite transmis par la Direction Générale à la Collectivité porteuse du projet.

Le CTE instruit et formule un avis circonstancié de faisabilité sur les dossiers qui auront été déposés ou transmis à la SPL MARAINA, ainsi que toutes observations ou demandes de précision alliant efficacité et productivité.

Lorsqu'un dossier aura obtenu un avis technique favorable du CTE, il sera transmis au Conseil d'Administration pour validation puis signature.

Ce comité est institué afin de se conformer à l'article 23 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un contrôle analogue exercé par l'actionnaire client mais aussi n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence.

## Rappel de la composition du CTE, membres ayant voix délibérative :

Du 1er janvier 2025 au 25 septembre 2025		Du 25 septembre 2025 au 31 décembre 2025	
Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU	Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU
L'élu délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant		L'élu délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant	
Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART	Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART
Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE	Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE
Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA	Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS
Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY	Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY
Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Jean-Bernard LATCHIMY Gérald JAURES Victorien JUSTINE	Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Jean-Bernard LATCHIMY Gérald JAURES Henri-Claude HUET

Présence des membres du CTE – Année 2025 :

Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Dates des réunions de CTE					
	3/4	7/4	9/4	15/4	1/9	4/9
<i>Nombre de dossiers présentés</i>	1	1	1	1	1	1
Fabrice HOARAU						
Patrice BOULEVART						
Denise HOARAU	P	P	P	P	P	P
Éricka BAREIGTS						
Olivier NARIA						
Axel VIENNE						
Anne-Marie PAPY	P	P	P	P	P	P
Jean-Bernard LATCHIMY	P		P		P	P
Henri-Claude HUET	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX
Victorien JUSTINE				P		
Gérald JAURES						
Eu délégué de la collectivité ou son suppléant	P	P	P	P	P	P

**P** Présent

## Les Comités de Contrôle Analogue :

Le Contrôle Analogue est défini par la jurisprudence européenne comme un contrôle permettant aux Collectivités actionnaires d'exercer une influence déterminante tant sur les objectifs stratégiques que sur les décisions importantes de la société. En conséquence et dans l'état actuel du droit, il convient d'en limiter l'application aux seuls actionnaires représentés au Conseil d'Administration.

Afin de se conformer à l'article 23 des statuts et de répondre à l'impérieuse nécessité d'un Contrôle Analogue exercé non seulement par l'actionnaire client mais aussi par n'importe quel actionnaire au sens de la jurisprudence, il est institué en sus des organes référents en matière de contrôle et des documents obligatoires qui relèvent du contrôle classique, un **Comité de Contrôle Analogue (CCA)** affecté au suivi de chaque opération.

Le sens donné à ce Contrôle Analogue est de montrer la capacité de maîtrise du projet par l'actionnaire porteur du projet. L'élu référent de la Collectivité porteuse du projet contrôle conjointement avec les élus de la SPL MARAINA. Dans ce cadre, il peut se faire assister d'un ou plusieurs fonctionnaires techniciens ou administratifs de sa collectivité mais ne pourra pas déléguer à ceux-ci son pouvoir de contrôle.

### Rappel membres du CCA ayant voix délibérative :

Du 1er janvier 2025 au 25 septembre 2025		Du 25 septembre 2025 au 31 décembre 2025	
Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU	Le Président de la SPL MARAINA ou son suppléant	Fabrice HOARAU
L'élu délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant		L'élu délégué de la Collectivité actionnaire cliente ou son représentant	
Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART	Un administrateur représentant de la Région Réunion	Patrice BOULEVART
Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE	Un administrateur représentant de la CASUD	Axel VIENNE
Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA	Un administrateur représentant de la CIVIS	Olivier NARIA
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Pierre	Denise HOARAU
Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS	Un administrateur représentant de la commune de Saint-Denis	Ericka BAREIGTS
Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY	Un administrateur représentant du Syndicat Île de La Réunion Mobilité	Anne-Marie PAPY
Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Jean-Bernard LATCHIMY Gérald JAURES Victorien JUSTINE	Trois administrateurs représentants l'Assemblée Spéciale	Jean-Bernard LATCHIMY Gérald JAURES <b>Henri-Claude HUET</b>

Présence des membres du CCA - Année 2025 :

Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Dates des réunions de CCA													
	08/09 PM	09/09 AM	15/09 AM	17/09 AM	17/09 PM	18/09 AM	18/09 PM	19/09 AM	22/09 AM	22/09 PM	26/09 AM	01/10 AM	07/11 AM	
<b>Nombre de dossiers présentés</b>	2	1	1	34	2	3	1	2	9	2	1	4	2	
Fabrice HOARAU														
Patrice BOULEVART														
Denise HOARAU	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
Éricka BAREGTS														
Titulaire : Olivier NARIA														
Axel VIENNE									P					
Anne-Marie PAPY	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
Jean-Bernard LATCHIMY	P		P	P	P	P	P		P	P	P	P	P	
Henri-Claude HUET	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX	XXXXX				
Victorien JUSTINE											XXXXX	XXXXX	XXXXX	
Gérald JAURES											P			
Elu délégué de la collectivité ou son suppléant	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	

**P** Présent

## ATTESTATION DU MANDATAIRE

Je soussigné (e) : \_\_\_\_\_.

élu représentant la Collectivité suivante : \_\_\_\_\_.

au sein du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Spéciale de la SPL MARAINA, atteste avoir rendu compte de l'activité et de la gestion de la société pour l'exercice 2025, conformément aux dispositions des articles L1524-5 et D.1524-7 du CGCT.

Date :

Signature :